



Après le Brexit RÉANIMER L'EUROPE

DANS CE NUMÉRO

p. 3

Et maintenant ?
par *Marcel Grignard*

p. 4

Nous sommes tous responsables,
par *Philippe Herzog*

p. 6

L'UE en désordre de bataille,
par *Sir Graham Watson*

p. 7

En finir avec le temps de l'expectative,
par *Martin Koopmann*

p. 13

Retour sur l'accord UE-Turquie,
par *Elizabeth Collett*

p. 14

Définir une politique de sécurité
énergétique, par *Catherine Locatelli*

p. 22

Une réponse politique à l'onde de
choc, par *Anne Macey*

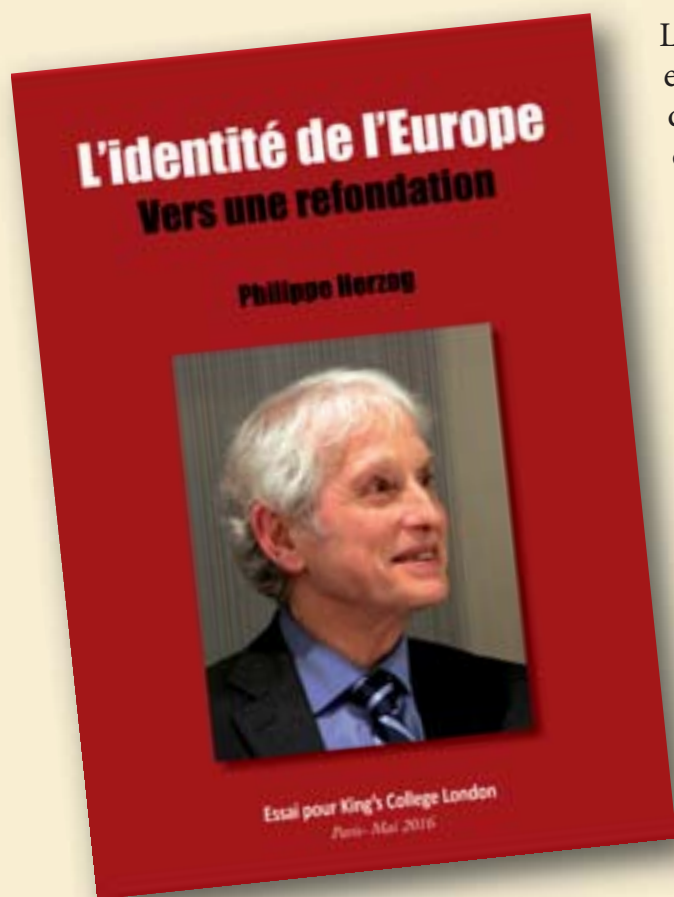
p. 29

Pour un nouveau récit européen,
par *Antoine Arjakovsky*

Le dernier ouvrage de Philippe Herzog

L'IDENTITÉ DE L'EUROPE

Vers une refondation



L'Europe est en crise. La refondation de l'Union est nécessaire et urgente. Face aux mutations révolutionnaires du monde, de l'homme et de la technique, Philippe Herzog pose des questions fondamentales : que signifie être européen ? Quel sens voulons-nous donner à notre Union ?

L'interrogation sur l'identité, la conscience et l'engagement, redevient première. Pour Philippe Herzog, renaissance d'une culture et formation d'un nouveau projet politique sont indissociables. Dans cet essai pour le King's College de Londres, il nous propose d'entreprendre une introspection individuelle et collective, source de création éthique, et de renouer avec le combat pour des politiques de civilisation. Pour retrouver le temps et l'espace, nous devons consentir à nouveau l'effort de partager des valeurs et des récits, des projets et des actes, et les mettre à l'épreuve de l'altérité en multipliant nos relations avec les peuples du monde.

Une contribution aux questions vitales du développement humain, écologique et productif, de la sécurité, de la paix et de la réconciliation.

■ Vous pouvez vous procurer l'ouvrage à l'aide de ce bulletin de commande :

NOM :	Prénom :
Adresse :	
Mail :	Tél. :
• 8 € : l'unité + 2 € de frais de port	Je verse : €
• 7 € à partir de 3 livres commandés (frais de port offerts)	
- par virement : ASCPE - IBAN International : FR76 3006 6101 2100 0106 1640 126	
- par chèque : à l'ordre d'ASCPE-Les Entretiens Européens, à retourner à ASCPE, 4 rue Froidevaux -75014 PARIS	

■ et sur le site de Philippe Herzog :

- www.philippeherzog.org

■ ou bien en vous rendant dans les bureaux de Confrontations Europe :

- 227, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris / • rue du Luxembourg 19-21, B-1000 Bruxelles

ET MAINTENANT ?




© DR
Marcel Grignard,
président de
Confrontations
Europe

Nous souhaitons que les Britanniques restent dans l'Union européenne mais respectons leur choix. Le Brexit affaiblit un peu plus une Union menacée par les crises à répétition mais les partisans d'une refondation, dont nous faisons partie, sont nombreux. Le besoin de réconcilier l'Europe et les citoyens, de répondre aux enjeux de sécurité, des migrations, de la croissance économique sont une priorité mais le contenu des politiques et la manière de refonder le processus européen ne font consensus ni au niveau national ni entre les États membres. Le débat est mal posé alors que les citoyens devraient pouvoir s'exprimer et dire : « voilà ce que nous

voulons faire ensemble et pourquoi et comment ». Ce qui, au passage, n'a pas été la question posée par le référendum britannique.

Le référendum sur le Brexit met en évidence deux grandes caractéristiques qui pour l'essentiel ne sont pas spécifiquement britanniques. D'une part, il illustre les multiples fractures (générationnelles, sociales, géographiques...) entre ceux qui trouvent des opportunités dans le monde qui s'ouvre et les laissés-pour-compte. D'autre part, il confirme l'ampleur de la crise du politique qui mine nos démocraties occidentales : un débat où les intérêts partisans et de court terme l'emportent sur ceux du pays et de ses citoyens, et qui alimente les peurs au lieu de faire la pédagogie de la complexité des enjeux. Et *in fine*, des leaders partisans du « in » non suivis par leurs électeurs, et des leaders du « out » qui se dédisent au lendemain de leurs victoires.

Fragmentation de nos sociétés et défiance vis-à-vis des responsables politiques et des élites ne sont pas étrangères à la crise de l'Union européenne. Pour en sortir, il faut distinguer ce qui est urgent et relève de la responsabilité immédiate de nos dirigeants et des institutions européennes de ce qui doit faire l'objet d'une refondation. Celle-ci n'a aucune chance d'aboutir si la société civile et les citoyens n'y sont pas associés. L'urgence est de répondre aux questions de sécurité (internes et externes à l'Union), aux enjeux économiques et sociaux et à l'accueil et l'insertion des migrants. Refonder Schengen n'est pas hors de portée si les États membres font l'effort de comprendre le point de vue des autres et se donnent les moyens de se faire confiance. La question économique et sociale est plus problématique. Améliorer l'environnement économique se heurte à des intérêts nationaux contradictoires. Les dépasser nécessite du temps et du pragmatisme. Mais le « Plan Juncker » pour les investissements est à l'œuvre. L'améliorer pour en faire un moyen de dynamiser les secteurs industriels stratégiques et les territoires les plus en difficultés est possible. Il faudra y ajouter une bonne dose d'investissement dans le capital humain - on ne peut ignorer que les choix de repli sont alimentés par le sous-emploi et les inégalités.

Il faut parallèlement enclencher le processus de refondation associant acteurs économiques, sociaux, associatifs, et citoyens et, ce, dans une double dimension : nationale et européenne. Si répondre à la question « Que voulons-nous faire ensemble pour mieux assurer notre avenir face aux défis qui nous sont communs ? » est centrale, il faut tout autant travailler aux moyens de mieux se connaître et se comprendre, de concilier nos cultures et de bâtir une identité européenne dont nous soyons fiers. 

LIBRE PROPOS

p. 4 Nous sommes tous responsables
par Philippe Herzog

REFONDER L'UNION EUROPÉENNE

- p. 6 Post-Brexit, l'UE en désordre de bataille,
par Sir Graham Watson
- p. 7 Post-Brexit : en finir avec le temps
de l'expectative, par Martin Koopmann
- p. 8 Le couple franco-allemand au pied du mur,
par Marcel Grignard
- p. 9 Zone euro et Union européenne : le jour d'après,
par Carole Ulmer
- p. 10 Dette grecque : l'insoutenable
légèreté des créanciers,
par Christophe Destais
- p. 12 L'Europe a besoin de mariages,
par Alain Berger

TROISIÈME CERCLE

- p. 13 Accord UE-Turquie : l'Europe doit prendre ses
responsabilités à long terme, par Elizabeth Collett
- p. 14 Une politique de sécurité énergétique à définir,
par Catherine Locatelli
- p. 15 La Russie, un partenaire énergétique
incontournable, par Denis Simonneau
- p. 16 Proposer à nos voisins un partenariat de
stabilité et de prospérité, par Vincent Aussilloux

CONJONCTURE

- p. 18 Pas de printemps pour le commerce mondial,
par Sébastien Jean
- p. 20 TTIP : la bataille de l'accès aux marchés publics,
par Patrick Messerlin

INVESTISSEMENT DE LONG TERME

- p. 22 Une réponse politique à l'onde de choc,
par Anne Macey
- p. 24 La déclinaison du Plan Juncker sur les territoires,
par Laurent Zylberberg
- p. 25 Vers une transition énergétique « complète »,
par Karsten Löffler et Matthias Seewald

ÉNERGIE

- p. 26 Accord de Paris : la route sera longue,
par Michel Cruciani

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

- p. 28 La situation problématique des banques italiennes,
par Silvia Merler

PENSER L'EUROPE

- p. 29 Pour un nouveau récit européen
par Antoine Arjakovsky

VIE DE L'ASSOCIATION

- p. 30 De nouveaux statuts pour Confrontations Europe,
par Marcel Grignard

CONFRONTATIONS EUROPE LA REVUE

Fondée par Philippe Herzog et Claude Fischer. Directeurs de la publication : Marcel Grignard et Anne Macey • Rédactrice en chef : Clotilde Warin • Correctrice : Elisabeth Guillaut • Iconographie : Nina Altmejd • Comité de rédaction : Marie-France Baud, Irina Boulin-Ghica, Katarina Cirodde, Jacky Fayolle, Olivier Fréget, Marcel Grignard, Philippe Herzog, Anne Macey, Thierry Philipponnat, Robin Rivaton, Carole Ulmer, Jérôme Vignon, Clotilde Warin.
227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris. Tél. : 00 33 (0) 1 43 17 32 83.
Fax : 00 33 (0) 1 45 56 18 86. Courriel : confrontations@confrontations.org.
Internet : confrontations.org • Commission paritaire n° 0419 P 11196. N° ISSN : 1955-7337 • Réalisation : C.A.G., Paris. Imprimé en France. Illustration de couverture : © Justin Tallis / AFP.

NOUS SOMMES TOUS RESPONSABLES



Philippe Herzog
Président fondateur

Les référendums sont toujours piégés par les dirigeants nationaux qui les organisent.

Je suis profondément affecté par le vote britannique du Brexit. À nos amis d'outre-Manche qui ont tant lutté pour un *Remain*, je dis que nous restons à leurs côtés. De terribles épreuves sont devant eux, le Royaume-Uni est menacé de décomposition. L'Union se rétrécit gravement, elle aussi commence à se décomposer. Pour le monde entier cette décision est négative : la Communauté était un modèle de réconciliation et d'association entre nos peuples, elle se déchire.

Nous sommes tous responsables. Avec beaucoup d'amis j'ai milité plus de 25 ans pour faire société en Europe et engager de profondes réformes de l'Union. Nous avons fait des erreurs, mais nous nous sommes heurtés à des murs. Les dirigeants des États ont préféré dénigrer ses institutions. D'autres voulaient sincèrement défendre « l'acquis » communautaire, mais ils ont sous-estimé le besoin d'une refondation : plus de 60 ans ont passé depuis la création de la Communauté, elle s'est élargie de 6 à 28 et le monde et les sociétés ont radicalement changé. Les palinodies, les ambiguïtés et les égoïsmes nationaux ont tout retardé. Les peuples ont défendu leurs propres « acquis » nationaux et obtenu des « exceptions » aux règles communes. En matière de solidarité chacun n'a vu que midi à sa porte.

Sortir de nos barrières mentales

En France beaucoup veulent maintenant « *faire payer les Britanniques* » : c'est la pire des réactions. Merci pour les 48 % qui ont combattu le Brexit ! Certes David Cameron a joué l'avenir de son pays, et l'on sait que les référendums sont toujours piégés par les dirigeants nationaux qui les organisent, les médias et les violences populaires. Mais ne perdons pas de vue l'essentiel : tous les peuples européens veulent s'exprimer et redéfinir leur identité, repenser leur relation à l'Europe. Et toute refondation devra veiller à faire une place au Royaume-Uni.

La France ne doit pas se dispenser d'une introspection autocritique. Elle aussi a un problème majeur en matière d'altérité. Une majorité d'entre nous était et reste contre l'élargissement, souhaitait une sortie du Royaume-Uni, est hostile aux immigrés et veut des frontières... En même

temps elle n'est pas avare de leçons à donner aux autres. Quant à la classe politique, elle s'est montrée irresponsable, carrément en retrait et sans jamais assumer une pédagogie de l'Union, ni offrir les conditions de proximité pour que les gens puissent s'approprier les opportunités qu'elle a créées. Cela étant, ces dirigeants sont représentatifs de la société dont ils sont issus. Aujourd'hui saurons-nous sortir de nos barrières mentales, ne pas tout attendre des positions des gouvernants français et allemand, et nous rapprocher des autres peuples pour un débat public paneuropéen autour des raisons et des principes d'une refondation ? Je remercie mon ami Nick Butler et ses proches du *King's College* de Londres, qui m'ont demandé l'an dernier de rédiger un essai sur l'identité de l'Europe⁽¹⁾.

Tendre la main aux Britanniques

Après le référendum nous sommes encore plus convaincus que cette question d'identité est fondamentale. La source profonde et cachée de la crise de l'Union, c'est la déculturation de nos sociétés. Tout nouveau départ doit faire appel à l'esprit d'une renaissance culturelle.

L'Europe n'est pas une géographie, c'est une conscience, une idée humaniste qui a fait l'objet d'un combat multiséculaire : l'unité dans la diversité pour réaliser une paix et une entente durables. Nos États et nations se voulant souverains ont fini par ruiner notre Europe au XX^e siècle et c'est la Communauté qui lui a permis de rebondir. Mais nos sociétés n'en ont pas compris sa valeur ; elle est très fragile et elle perd son âme. Si nous ne sommes pas capables de nous transcender, de reconnaître l'apport des autres Européens à nos propres libertés, à notre créativité, nous sommes de piètres citoyens.

Loin d'ostraciser les Britanniques, il faut leur tendre la main. Certes, organiser fermement sa sortie de l'Union mais au-delà, envisager pour le Royaume-Uni un statut d'État associé, avec des engagements clairs en contrepartie. Nous devons aussi proposer un tel statut à la Russie et à la Turquie pour d'autres raisons. D'autre part, Français, Allemands, Italiens... devront consolider l'eurozone, mais loin de vouloir créer un « noyau dur », nous ne devons pas refouler les peuples qui n'en font pas partie

vers des périphéries que l'on dénigre sans les connaître, comme la Pologne et la Hongrie. Donald Tusk a raison : c'est l'Union des 27 qui doit être consolidée. Et cessons de masquer les différences profondes entre la France et l'Allemagne derrière les déclarations de façade : l'asymétrie des forces industrielles est évidente, l'opposition des points de vue entre débiteurs et créanciers ne l'est pas moins. Ceci doit être explicité dans le débat public ; un difficile chemin de mutualisation des efforts est devant nous avec en contrepartie des réformes structurelles, notamment en France. Il ne faut pas commencer a priori par la réforme institutionnelle, mais par la définition des priorités absolues à partager : éducation et emploi ; transformation du régime de croissance ; sécurité, migrations et place de l'Europe dans le monde. Pour répondre à ces priorités la gouvernance de l'Union doit changer. Elle a été conduite essentiellement par des règles, avec une uniformisation peu soucieuse des différences, et elle ne fait nullement appel à la participation des gens. Mais la difficulté est grande : d'un côté détricoter les règles, ce serait briser les fondations de l'unité ; d'un autre, nier la diversité des choix collectifs nationaux n'est plus possible. Pour dépasser cette contradiction, il faut modifier le modèle de marché, partager des biens communs, et créer des dimensions de puissance publique au niveau de l'Union et pas seulement de l'eurozone.

Renaissance culturelle

Dans un des plus beaux textes que j'ai pu lire tout récemment, celui de Simon Schama dans le *Financial Times*⁽²⁾, il écrit (traduction libre) : « les abcès brûlants de la souveraineté et de l'immigration sont les deux aspects de la même question qui nous taraude : qui sommes-nous ? ». La France souffre des mêmes abcès. Il y a chez nous un malentendu qui nous est spécifique : l'Union n'est pas la projection de nous-mêmes et de nos désirs. Nous ne nous unissons pas parce que nous sommes semblables mais parce que nous sommes différents : voilà le ressort méconnu de la construction d'une « paix perpétuelle ».

Pourtant, appeler à une renaissance culturelle c'est la plupart du temps s'attirer sarcasmes ou scepticisme. Je m'entends aussi

répondre que nous n'avons pas le temps, tellement les défis économiques et sécuritaires sont pressants. La réforme de la gouvernance est jugée prioritaire, elle l'est sans aucun doute, mais la réforme culturelle tout autant, les deux tâches sont inséparables.

Réhabiliter les élections européennes

Je ne stigmatise pas l'idée de « souveraineté », elle exprime dans un langage d'ancien régime l'idéal d'autodétermination des peuples. Mais elle le fait sur un mode archaïque, fermé, exclusif, confié à des États rivaux. Il faut aujourd'hui faire appel à l'engagement direct des Européens, les aider à se rapprocher et se solidariser eux-mêmes. Aujourd'hui nous naviguons entre une Europe bureaucratique et une codirection d'États qui ne gouvernent pas. Mais pour avancer il faut quitter l'ancienne image des États-Unis d'Europe, voulue idéale quoique délégataire, et inventer un concept d'Union différenciée. Je propose une Confédération avec certaines dimensions fédérales mais composée de différents cercles qui se chevauchent, afin de mieux tenir compte des formidables différences entre nos nations ainsi que des solidarités à bâtir. Pour bâtir une synergie dans un cadre démocratique légitime, il faut réhabiliter les élections européennes et la Commission, mais surtout rendre possibles l'initiative et l'engagement décentralisés de tous les porteurs de projets d'intérêt européen.

Combattons la déculturation en exigeant une éducation européenne transnationale. Insurgeons-nous contre la pauvreté et la violence du système d'information, de nos propres clivages corporatistes ou partisans, et établissons un espace public européen de communication, comme le demande Jürgen Habermas depuis longtemps. On ne réussira pas à fédérer des peuples s'ils restent sous-éduqués, livrés aux dogmes, aux émotions fugitives et aux violences. Les potentiels ne manquent pas, faisons appel à la conscience de chacun. Coresponsables de la crise, nous le serons de son issue. ☞

Philippe Herzog, 24 juin 2016

1) Vous pouvez vous procurer ce texte sur mon site www.philippeherzog.org. Vos commentaires sont les bienvenus !

2) *Let us write our own history and vote to remain a beacon of tolerance*, 18-19 June, 2016.

Faisons appel
à la conscience
de chacun.

POST-BREXIT, L'UE EN DÉSORDRE DE BATAILLE

Le vote en faveur du Brexit a donné lieu à une série de déclarations aussi violentes qu'antinomiques : les dirigeants européens et les ministres de certains États membres pressent le Royaume-Uni de quitter le navire tandis que les responsables politiques britanniques jouent la montre et que David Cameron appelle son pays à ne pas tourner le dos à l'Europe.

Après la France, l'Irlande et les Pays-Bas, le Royaume-Uni a exprimé son rejet de l'UE dans un référendum. Le résultat a cette fois encore surpris tout le monde : le gouvernement n'y était pas préparé et la situation n'est pas réglée pour autant.

51,9 % des votants se sont prononcés pour la sortie de l'Europe, contre 48,1 % en faveur du maintien, mais rares sont les localités dans lesquelles on retrouve ce résultat. Dans la plupart d'entre elles, la répartition des voix est de deux tiers pour un camp et un tiers pour l'autre, et laisse la Grande-Bretagne écartelée. Pour reprendre un trait d'humour noir entendu ce samedi lorsque le Pays de Galles a battu l'Irlande du Nord 1 à 0 lors de l'Euro de football, « c'est la seconde fois en trois jours que le Pays de Galles sort l'Irlande du Nord de la scène européenne ».

Les raisons de ce vote sont nombreuses et diverses, et on ne peut pas dire que le résultat représente l'opinion ferme des citoyens britanniques. Les électeurs qui se sont prononcés en faveur de la sortie sont principalement issus des régions où les revenus sont les plus bas, et les électeurs en faveur du maintien sont ceux dont le niveau d'instruction est le plus élevé. Les personnes âgées ont cherché à restaurer un passé plus glorieux, tandis que les jeunes souhaitent construire un avenir pour l'Europe. À Gibraltar, plus de 95 % des votants se sont prononcés en faveur du maintien dans l'UE. En Écosse, en Irlande du Nord et à Londres, les électeurs ont également affiché clairement leur attachement à l'Union européenne. Plus qu'un rejet motivé de l'adhésion à l'UE, il faut voir dans ce résultat un cri de détresse face aux inégalités, aux ravages de la mondialisation des marchés et à l'indifférence manifeste de l'élite au pouvoir. La question que l'on a posée aux gens, c'est « Ça va ?⁽¹⁾ », et la majorité a répondu, façon Révolution française, « Ça ira !⁽²⁾ ».

Le châtement ne s'est pas fait attendre et a été impitoyable. Les marchés financiers se sont effondrés. Les élites dirigeantes du Royaume-Uni et de l'UE ont passé un week-end horrible. Le Premier ministre qui avait fait campagne en faveur du maintien a porté un coup à ses adversaires en refusant d'invoquer l'article 50,

sachant que sur le plan intellectuel ils étaient incapables de justifier leurs arguments, même entre eux. Les leaders de la campagne pour la sortie de l'UE sont très vite revenus sur leurs promesses de mettre un terme à l'immigration et d'injecter plus d'argent dans le système de santé. Les 48 % en faveur du maintien ont lancé une pétition qui a récolté plus d'un million de signatures par jour depuis le référendum. L'Écosse, dont le Royaume-Uni doit obtenir l'accord pour pouvoir invoquer légalement l'article 50, a exprimé son intention de rester dans l'UE malgré la sortie de l'Angleterre et du Pays de Galles. Une campagne a même vu le jour pour demander l'indépendance de la ville-État de Londres.

Conseil européen divisé

À Bruxelles, les présidents des trois grandes institutions ont déclaré les termes renégociés par David Cameron nuls et non avenue, et ont martelé de façon collégiale l'équivalent de l'appel d'Oliver Cromwell au Parlement croupion en 1652 : « *You have been sat here too long for any good you have been doing. Depart and let us have done with you! In the name of God, go!*⁽³⁾ » Le Commissaire britannique, un homme bien mais timoré, les a pris au mot. Le président du Conseil Donald Tusk a, comme à son habitude, invité les chefs d'État et de gouvernement à assister à la séance du Conseil européen, mais

sur l'ordre du jour, il est indiqué que la deuxième journée est réservée à des discussions entre les 27 États membres, et non 28.

Les ministres des Affaires étrangères des six pays fondateurs se sont rencontrés le lendemain et ont fait une déclaration semblable. À leurs yeux, le Royaume-Uni a déjà invoqué l'article 50.

Angela Merkel est la seule à avoir adopté une approche plus tempérée en déclarant qu'il n'était pas nécessaire que la demande de sortie soit déposée immédiatement, et qu'il n'y avait aucune raison que les négociations se déroulent dans un climat hostile.

Des premières réactions hâtives ont ravivé les feux qui font rage à Londres et à Bruxelles. Le parti conservateur britannique semble incapable de gouverner le pays et va sans doute procéder à la dissolution du Parlement. Le Labour s'est empressé de se retourner contre son leader Jeremy Corbyn, qui a mené campagne sans conviction pour tenter de rallier les électeurs du Labour dans le nord de l'Angleterre à David Cameron. Le coup de sang des chefs de la diplomatie des six pays fondateurs ne devrait pas rencontrer un écho favorable à Budapest, Varsovie ou Copenhague. Le Conseil européen sera de fait divisé.

Seul le temps nous permettra de dire comment tout cela va finir. Le Royaume-Uni a besoin de 12 à 16 semaines pour mettre de l'ordre dans ses affaires. Si l'UE s'en tient au droit, elle se doit de suivre à la lettre l'article 50. ☞

Sir Graham Watson, député européen de 1994 à 2014, actuellement membre du Comité économique et social européen

1) En français dans le texte original

2) Idem

3) « Vous êtes assis là depuis bien trop longtemps sans avoir rien fait de bon. Partez, que l'on soit débarrassé de vous ! Partez, au nom de Dieu ! »



EN FINIR AVEC LE TEMPS DE L'EXPECTATIVE

Le vote britannique en faveur du Brexit a créé un vent de panique au Royaume-Uni comme dans le reste de l'Europe. Il est temps de tirer les leçons de la désaffection des citoyens vis-à-vis de l'Union européenne et d'aller de l'avant.

Le retour à la case départ en politique européenne est impossible. Après le Brexit, certaines voix laisseraient entendre que nous pourrions retrouver les débuts de la construction européenne pour enfin nous « libérer du monstrueux » qu'incarne l'Union européenne aujourd'hui, comme l'écrivait un euro-critique allemand après le vote britannique. Or, il n'y a pas de retour possible, mais la césure est profonde. Nous aurions dû être mieux préparés à ce 23 juin 2016 : les électeurs britanniques n'ont rien fait d'autre que pousser à l'extrême un processus de détachement croissant entre population et politique européenne, apparu dès 1992 lors des référendums en France et au Danemark sur le traité de Maastricht.

En cette période difficile, le temps n'est pas à l'argumentation fine et équilibrée, et les voix critiquant la construction européenne se font de plus en plus fortes. Cependant, les raisons de la décision britannique sont multiples, et ne sont qu'en partie « britanniques ». On peut mentionner la perte de confiance des citoyens dans leurs dirigeants politiques ; les peurs de la population face à un processus de mondialisation économique et politique de plus en plus puissant ; la présence et l'habileté d'enjôleurs aux discours politiques simplistes, dangereux et souvent xénophobes mais aussi l'incapacité de l'Union européenne à réagir de manière cohérente et rapide aux crises et conflits des dernières années. À chacun de juger de l'importance de chaque facteur dans son propre pays.

Ceux qui défendaient les succès et les acquis de la construction européenne, au Royaume-Uni comme ailleurs, semblaient ne pas oser prendre la parole à haute voix. La construction européenne est une histoire de succès sans précédent : elle garantit la paix entre ses États

membres depuis plus d'un demi-siècle et elle est la condition *sine qua non* de la prospérité de nos sociétés et de la compétitivité de nos économies sur le marché mondial. En écrivant cela, on craint de prononcer des évidences ou des banalités, mais loin s'en faut.

Comblant les déficits de l'Union

Seulement, ces vérités ne prennent toute leur valeur que lorsqu'on n'omet pas de souligner les échecs et les erreurs du passé. Et il y en a qui ont des répercussions profondes jusque dans le présent : l'instauration frileuse d'une monnaie unique sans édification d'une politique économique commune ; la suppression des frontières

problématiques, ils ont choisi la plus mauvaise. L'Union européenne doit maintenant agir vite. D'abord, le temps de l'expectative doit être fini : ceux qui partagent l'acquis de l'Union économique et monétaire et de l'espace Schengen doivent aller de l'avant et combler les déficits de ces secteurs cruciaux de l'intégration européenne. En deuxième lieu, la France et l'Allemagne ont l'obligation de surmonter enfin leurs divergences et de soumettre des propositions communes concrètes pour la géométrie de la future Union. Il faut rapidement reconstituer un noyau dur autour des six pays fondateurs. Enfin, troisièmement, la Pologne va être amenée à jouer un rôle important en Europe – et pourquoi pas, dans le cadre d'un Triangle de Weimar rénové. Le rêve du nouveau gouvernement à Varsovie de créer un « *special relationship* » avec le Royaume-Uni a été tué dans l'œuf. La politique de sécurité et de défense de l'Union pourrait s'en inspirer, la seule initiative du Triangle – en matière de défense – ayant échoué suite à l'objection de Londres. Les obstacles à chacun des trois points seront nombreux et importants mais les alternatives difficiles à trouver.

Le Brexit signe l'échec le plus grave de l'histoire de la construction européenne, celui de la création d'une Europe unie après la fin de la guerre froide. Le Royaume-Uni, avec toute sa puissance économique, son expérience et son réseau mondial ainsi que ses capacités en matière de défense, manquera à l'Union européenne. Cependant, s'il quitte l'Union européenne, il ne quitte pas l'Europe. Il sera donc dans l'intérêt de l'UE de tisser des liens forts par-dessus la Manche, une fois réglée la sortie du Royaume-Uni. ☘

Martin Koopmann, directeur exécutif de la Fondation Genshagen



© European Union 2016 / EPAimages

intérieures sans protection renforcée des frontières extérieures ; la légèreté avec laquelle les États ont choisi de ne pas appliquer les critères de convergences de la monnaie unique lorsqu'il leur était devenu impossible de les remplir. La construction européenne ne supporte pas le deux poids deux mesures, et l'Allemagne a dû le reconnaître en réclamant la solidarité de ses partenaires dans la crise migratoire.

Les Britanniques, qui n'ont jamais voulu intégrer entièrement l'Union européenne, en ont tiré les conséquences. Entre deux options

LE COUPLE FRANCO-ALLEMAND AU PIED DU MUR

Après le Brexit, l'Allemagne et la France doivent redéfinir leur rôle au sein de l'Union européenne. Le 17 mai dernier, lors de son assemblée générale, Confrontations Europe avait déjà organisé un débat autour du couple franco-allemand. À cette occasion, l'ambassadeur d'Allemagne, Nikolaus Meyer-Landrut, et le président de BNP Paribas, Jean Lemierre, ont réaffirmé l'importance de ce double leadership dans le contexte troublé que traverse l'Europe.

À 27, l'équilibre des forces en UE est remis en cause. Le départ des Britanniques va accroître de fait le poids du couple franco-allemand alors que le projet européen doit être redynamisé, voire redéfini. Nikolaus Meyer-Landrut, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne et Jean Lemierre, président de BNP Paribas, sont revenus, au cours du débat qui a conclu l'assemblée générale de Confrontations Europe de mai dernier, sur cet enjeu alors même que les États membres peinent à trouver un terrain d'entente pour traiter les problèmes auxquels les Européens sont confrontés.

Les deux intervenants ont mis l'accent sur les risques majeurs auxquels l'Europe doit faire face : la situation au Moyen-Orient, le terrorisme, les réfugiés. « Nos histoires politiques, économiques sont différentes, a insisté Nikolaus Meyer-Landrut, mais nos différences font notre force commune. Nos sociétés doivent faire face à deux défis majeurs : en Allemagne, l'arrivée massive des réfugiés ; en France, la question sécuritaire liée aux actes terroristes. » Pour avancer ensemble, il convient de mieux se connaître, mieux se comprendre. Nikolaus Meyer-Landrut a déploré que « la connaissance profonde de notre culture, de nos histoires, de nos langues régressent. Car on ne peut pas se comprendre en anglais. On peut se parler en anglais ». Les termes « réfugiés » ou « migrants » ne recouvrent pas les mêmes problématiques...

Ne pas aggraver les fractures

Le couple franco-allemand est au centre du processus européen, comme l'a aussi rappelé Jean Lemierre, président de BNP Paribas. « Mais

ce dont l'Europe a besoin aujourd'hui, c'est de confiance en elle-même », a-t-il ajouté. Les objectifs généraux sont partagés par les Allemands et les Français, ce qui fait débat, ce sont les solutions à mettre en œuvre. Or, la France et l'Allemagne sont sur des trajectoires économiques différentes et, les deux pays, à l'instar des autres membres de l'Union européenne, ont des désaccords sur le *policy mix* (l'équilibre entre les composantes des politiques macroéconomiques). Jean Lemierre a ajouté : « Pour favoriser l'investissement dont nous avons besoin, en particulier l'investissement long, on a besoin d'un couple franco-allemand qui fonctionne très bien. Il faut discuter d'un *policy mix* européen ».

L'initiative commune du président de la Deutsche Bundesbank, Jens Weidmann et de François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, pour une gouvernance dynamique de la zone euro est à saluer. Cependant, elle ne dit rien de l'articulation entre Union européenne et la zone euro qui est pourtant vitale si nous ne voulons pas aggraver dans le même temps les fractures qui minent la solidarité européenne.

La suite du débat a confirmé le besoin de mieux se comprendre quant aux différences de points de vue sur l'économie, de mieux connaître les réalités : l'Allemagne a dédié un budget de 18 milliards d'euros à l'accueil et à l'intégration des migrants car elle considère cette arrivée comme un investissement pour l'avenir. De grandes coopérations sont à l'œuvre aussi dans le domaine du numérique. Dans le domaine de l'énergie où l'Union européenne laisse chaque État membre choisir ses sources de production d'énergie, la France et l'Allemagne ont adopté des transitions éner-



Confrontations Europe à la Fédération Nationale des Travaux Publics.

gétiques très différentes et, à l'intérieur de chacun de nos pays, le débat est compliqué. Le principal souci, dans ce domaine comme dans d'autres, vient du fait que les États membres se soucient peu des conséquences qu'auront leurs décisions sur leurs voisins.

« Le peuple allemand ne cherche pas un leadership allemand, a réaffirmé Nikolaus Meyer-Landrut. Nous avons vu, dans l'histoire de l'Europe, que ce genre de choses tourne mal. Un partenaire français, confiant en lui-même, est pour nous très important. Un leadership unique ne fonctionne pas ». La décision des citoyens britanniques de quitter l'Union renforce la nécessité de la refonder si elle ne veut pas sombrer.

2017 est une année d'élections en Allemagne et en France, période peu propice aux projections dépassant les représentations et les intérêts de court terme. Il n'y a cependant pas de temps à perdre pour reconstruire l'avenir européen. ☞

Marcel Grignard, président de Confrontations Europe

ZONE EURO ET UNION EUROPÉENNE : LE JOUR D'APRÈS

L'heure des choix a sonné pour tous les pays européens, et notamment ceux qui partagent l'euro. Après l'électrochoc britannique, relancer l'intégration en dépassant les lignes rouges et en traitant enfin des sujets clés doit être la priorité.

L'équilibre politique européen a changé : le Royaume-Uni a fait son choix, les autres pays européens doivent faire le leur. Les citoyens ont besoin d'une raison d'espérer et les marchés vont rapidement tester la solidité de l'Union. Transformons cet électrochoc en opportunité, celle de mettre l'ensemble de notre édifice commun sur la table, et de se reposer clairement la question de ce que nous voulons et ne voulons pas faire ensemble.

Les voies d'intégrations – et donc les futurs possibles – pour la zone euro et l'Union européenne dans son ensemble sont multiples.

Si en 2012, il existait un relatif consensus politique sur la nécessité de pousser plus loin l'intégration de la zone euro, les « polycrises » auxquelles est confrontée l'Europe depuis quelques mois changent la donne. Prenons la crise des réfugiés : de grands pas de mutualisation, dans ce domaine qui concerne les 28, sont proches. Le Brexit repose, avec une acuité renforcée, la question du marché unique. Ce dernier est au moins aussi essentiel que l'euro aux yeux des Allemands et de bien d'autres pays membres : ils prendront grand soin de ne pas le passer par perte et fracas. En somme, l'Europe des Cercles est à redessiner.

C'est dans ce contexte complexe que la question de la relance de l'intégration de la zone euro se pose. Depuis la feuille de route établie par le Rapport des 5 Présidents, peu de choses ont avancé. Certains voient dans le Brexit le *momentum* pour débloquer la situation. Pour cela, il faut avant toute chose partager un diagnostic. Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Quels ont été nos erreurs dans la mise en œuvre de l'euro et dans la gestion de la crise ? Nous avons indûment fait porter toute la charge des efforts de rétablissement de la zone

euro sur des ajustements de dettes publiques – donc par une politique déflationniste dans les pays du sud – sans avoir suffisamment traité des problèmes d'excès de dettes dans le privé. Au cœur des tensions intra-européennes, se trouvent en réalité des divergences de productivité entre pays membres de la zone euro.

Faire des compromis

L'autre biais a consisté à rester figé derrière des « lignes rouges » qui nous enferment. Comment résoudre les chocs asymétriques et les divergences massives de compétitivité entre États sans transferts, sans budget fédéral et sans défaut souverain ? Prise au piège de ce dogme, la zone euro se retrouve asphyxiée. Et la gouvernance mise en œuvre pendant la crise n'a fait qu'accroître ces tendances, faisant prévaloir les règles au détriment de la solidarité et les postures nationales au lieu de l'expression d'un intérêt commun.

Pour sortir du *statu quo*, chacun va devoir faire des compromis. Et cela commence par mieux comprendre les angoisses de l'autre pour rebâtir une confiance. Pour parvenir à un *deal*, quels sont les éléments qu'on peut imaginer mettre ensemble dans un compromis avec des lectures nationales différentes ?

Où en est-on aujourd'hui ? L'Union bancaire n'est pas finalisée, seule la supervision unique et le système de résolution harmonisé ont été mis en place. La solidité même de ce second pilier soulève des interrogations, il est probable que les marchés en testent la résistance. Et il manque toujours la mise en place d'une garantie des dépôts uniformisée au sein de l'Union euro-



© Judith Elaine Plaque / 123RF

péenne et un actif sûr. Mais l'Allemagne est réticente sur ces points et exige une discipline suffisante sur le traitement prudentiel du risque souverain.

Concernant l'Union budgétaire, les débats sont également figés. Construire une capacité budgétaire commune et un Conseil budgétaire européen fait

débat tant sur les objectifs de telles instances (stabilisation, transferts, investissements communs) que sur les modalités de leur construction. Faire évoluer la coordination des politiques budgétaires est pourtant indéniablement nécessaire. Comment peut-on effectivement piloter le cycle économique à partir de soldes nationaux ? Comment mener une politique budgétaire agréée de la zone ?

Si la recherche de compromis techniques et politiques est indispensable, le cœur de l'Union bat ailleurs. Si l'on continue de discuter de manière technico-bureaucratique de ces questions, on ne fera que nourrir davantage de Brexit ! C'est avant tout d'un débat avec les citoyens dont l'Europe a besoin. Ils attendent une union monétaire plus résiliente, capable de déployer un projet politique de croissance soutenable et de lutte contre le chômage, animé notamment par des investissements d'avenir. Et ils attendent une Europe qui réponde en commun aux problématiques de sécurité.

Rien de tout cela n'est possible sans puissance publique européenne forte, où souveraineté nationale et souveraineté européenne seront « enchevêtrées* » sur une base refondée. ☞

Carole Ulmer, directrice des études de Confrontations Europe

* Selon l'expression de Michel Aglietta

DETTE GRECQUE : L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DES CRÉANCIERS

Au mois de mai, la Grèce et ses créanciers européens sont parvenus à un accord alors que la Grèce est appelée à déboursier plus de 2 milliards d'euros en ce début d'été. Même si des annulations « furtives » ont bien lieu, la dette grecque reste colossale. Est-elle viable pour ce pays de l'UE fortement traumatisé par l'austérité budgétaire qui lui est imposée ?

Sans psychodrame. La Grèce et ses créanciers ont réussi, en mai, à trouver un accord technique sur le déboursement d'une deuxième tranche de crédits du Mécanisme Européen de Stabilité (MES), le fonds dont les pays membres de la zone euro détiennent le capital et qui est, désormais, le canal unique de la participation de ces derniers au financement des pays de l'union monétaire en crise. Ce résultat, atteint sans crise majeure, contraste avec le psychodrame de l'été 2015 qui avait vu le gouvernement grec organiser un référendum de refus des exigences des créanciers, pour finalement se soumettre à ces dernières.

Les ministres des Finances de la zone euro, réunis au sein de l'Eurogroupe, s'en sont félicités dans un long communiqué, le 25 mai 2016, tout en rappelant que la Grèce devait poursuivre une politique budgétaire très restrictive afin de dégager un excédent (hors intérêts payés sur la dette) de 3,5 % du PIB et les réformes qui sont exigées d'elle.

Le communiqué de l'Eurogroupe énumère également, de manière, il est vrai, assez alambiquée, une longue liste de mesures qui pourraient être prises dans le futur pour alléger la dette publique grecque. Si toute réduction du montant nominal est exclue, un très grand nombre d'autres solutions sont envisagées : l'allongement des maturités des prêts existants, le remboursement anticipé de certaines lignes de crédit au moyen de nouveaux financements à des conditions plus favorables, la suppression d'un mécanisme d'augmentation automatique des taux d'intérêt... La solution qui consisterait à conditionner une partie des remboursements de la Grèce à sa croissance future n'est pas évoquée.

Cette expression publique des ministres des Finances de la zone euro a surpris dans la mesure où toute idée de réduction de la dette grecque semblait exclue par les autorités allemandes, au moins jusqu'aux élections au Bundestag qui se tiendront en octobre 2017.

Elle consacre le fait que la gestion de la dette grecque est désormais essentiellement une question traitée entre le débiteur et ses créanciers européens. De fait, l'enjeu essentiel de l'épisode paroxystique du

début de l'été 2015 était la mise en place de nouveaux financements du Mécanisme européen de stabilité pour permettre à la Grèce de rembourser les dernières sommes dues au FMI et à la BCE qui courraient sur la période 2015-2020. L'essentiel des remboursements dus aux pays européens ayant déjà été, en 2012, reportés à une échéance postérieure à 2019.

Cette expression publique constitue aussi, pour la première fois, la reconnaissance, quoi-

« Toute réduction
du montant nominal
est exclue »



© Stryck / 123RF

qu'en catimini, du caractère insoutenable de la dette grecque.

L'ambivalence du FMI

La question d'une nouvelle – et plus modeste – implication du FMI n'a, par ailleurs, pas été tranchée. Dans un premier temps, l'Allemagne en avait fait une condition à son acceptation de l'accord technique du mois de mai. Elle y a – *de facto* – renoncé et le communiqué de l'Eurogroupe se contente de se réjouir de l'intention de la direction du FMI de recommander à ses instances décisionnaires un nouveau financement. Si ce dernier est accordé, il sera certainement beaucoup plus modeste que le précédent qui s'était élevé à plus de 35 milliards d'euros, de très loin le montant le plus élevé jamais accordé à un seul pays par le Fonds.

Le FMI fait au demeurant preuve d'une certaine schizophrénie. D'un côté, il a publiquement exprimé son regret de ne pas avoir conditionné ses premières lignes de crédit, à partir de 2010, à une acceptation par les créanciers de la Grèce (alors presque exclusivement privés) d'une annulation d'une partie de la dette. Il se rallie, ce faisant, à l'idée que les politiques économiques très restrictives imposées à des débiteurs en récession ont pour inéluctable effet de détériorer leur situation économique et, *in fine*, leur capacité à rembourser leur dette. Mais, d'un autre côté, si l'on en croit ce qu'en a rapporté la presse, les représentants du Fonds dans les négociations ont été les plus exigeants sur la réduction des dépenses publiques grecques...

Annulations de dette limitées

Au final, il y a bien un allègement de la dette grecque mais celui-ci est très limité et, surtout, furtif.

En 2012, après que de précieux mois ont été perdus, l'idée que des abandons de créances étaient incontournables s'était imposée. Cependant, les annulations de dette qui ont été exigées des créanciers privés sont intervenues alors que ces derniers s'étaient déjà délestés d'une part significative de leurs créances. Ils ont donc été trop tardifs pour rendre la dette soutenable. La fiction selon laquelle toutes les créances officielles seraient intégralement remboursées a ensuite continué à être entretenue.



Dans la pratique des annulations de créances officielles ont bel et bien eu lieu mais leur ampleur et leur portée sont limitées par trois facteurs. Tout d'abord, la BCE et le FMI argumentent d'un statut de créanciers privilégiés pour s'y soustraire, ce qui conduit à les cantonner à la seule dette détenue par les pays européens, soit directement, soit au travers du MES ou de

son prédécesseur, le Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF). Deuxième facteur, il n'est question que d'alléger les conditions des prêts (périodes de grâce, maturité, taux d'intérêt) et non le montant lui-même. Enfin, et peut-être surtout, ces annulations de créances ne sont ni reconnues, ni comptabilisées. Cette situation n'est rendue possible que parce que les pays d'Europe continentale et le MES n'appliquent pas les règles comptables standards.

Si les créanciers officiels de la Grèce y étaient soumis, ils devraient reconnaître publiquement et assumer un manque à gagner qui se justifie par la nécessité de sortir le pays de sa dépression économique et d'éviter un défaut de plus grande ampleur.

Pour douloureux qu'ils aient été, ces allègements n'ont donc pas entraîné une réévaluation d'ensemble de la stratégie financière à l'égard de la Grèce qui permettrait d'ajuster la charge de sa dette à un niveau réaliste et raisonnable. La nouvelle péripétie d'avril-mai

2016 poursuit dans cette voie même si elle marque une inflexion avec la reconnaissance quasi officielle mais pas encore solennelle du caractère inéluctable des annulations.

Tout se passe comme si cette reconnaissance était très progressive. Il s'agit sans doute d'en réduire l'impact politique, notamment pour les autorités allemandes. Mais cette stratégie a un coût financier et économique élevé puisqu'elle empêche que l'horizon se dégage pour la Grèce et les investisseurs. Une telle attitude est préjudiciable à la croissance et donc à la capacité de remboursement future de la Grèce. ☹

Christophe Destais, directeur adjoint du CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)

L'EUROPE A BESOIN DE MARIAGES

En Europe, la politique de concurrence est reine. Comment fait-on place à la coopération entre politique de la concurrence et politique industrielle, encore trop souvent aujourd'hui antinomiques ?

Réponse avec Alain Berger qui prône une révision de notre politique de concurrence européenne.

Créer des champions à même de préserver les emplois, d'innover et de mieux vendre sur les marchés, tel est l'objectif de toute politique industrielle. La politique de concurrence, quant à elle, est mue par les idées de sauvegarde de la structure concurrentielle du marché et de protection du consommateur. Si la Commission européenne défend l'idée que politique industrielle et politique de la concurrence sont complémentaires, la réalité des industriels

vient parfois remettre en cause cette conception théorique. D'ailleurs la DG Entreprises (ou Industries) a été remplacée par une DG GROW (Croissance avec emphase sur l'emploi) sans que cela n'apporte d'« éclairage » particulier à la DG Concurrence.

Il est clair que l'idée de champion national est maintenant totalement dépassée (à l'exception de quelques dinosaures français) : nous avons besoin de penser des champions européens. En théorie, rien n'interdirait de telles propositions et très peu de projets de fusion sont historiquement interdits. Or, force est de constater que de multiples projets de fusion en Europe ne sont pas présentés par crainte d'une interdiction ou d'une exigence de « remèdes » trop substantiels du fait d'une application des règles de concurrence. Se met-on en position désavantageuse par rapport à la concurrence internationale ? Est-ce que l'Europe a besoin de mariages entre Européens ? Ou préfère-t-on faire place à des alliances avec des partenaires extérieurs ? Il n'y a pas de débat politique sur ces enjeux. La tendance lourde de ces dernières années montre un nombre croissant de fusion avec des entreprises non européennes.

Dans le même temps, les Chinois continuent de construire des champions nationaux dont les projets de fusion sont approuvés



souvent très rapidement. Ont-ils tort de construire ces mastodontes non compétitifs sur le long terme, selon nos théories, car non-soumis à la concurrence ? Sans doute mais, dans un monde global, ils risquent malgré tout d'avoir le temps de détruire nos entreprises. C'est l'asymétrie dans l'application des règles de concurrence ou l'absence de réciprocité qui pose problème à nos entreprises aujourd'hui. Le Japon, les États-Unis ou la Chine limitent l'accès des entreprises non nationales aux programmes de R&D ou aux marchés publics. C'est l'inverse en Europe, malgré certaines conditions comme le fait d'effectuer la R&D au sein d'un État membre de l'Union européenne. Ce type d'asymétries désavantage les entreprises européennes, il faut en avoir conscience.

Une DG Concurrence très intrusive

Par le biais des remèdes imposés lors de fusions (comme par exemple la cession de pans d'activités définies) ou plus récemment par une appréciation du potentiel d'« innovation » de l'entreprise, la DG Concurrence se comporte de manière très intrusive vis-à-vis des *business models* des firmes. On pourrait dire que, par ce truchement, elle mène *de facto* des actions de politique industrielle. En

a-t-elle les compétences ? Rien n'est moins sûr. Comment la DG Concurrence peut-elle juger, par exemple, le frein éventuel porté à l'innovation à long terme d'une fusion entre Alstom et General Electric ? Les acteurs eux-mêmes ont souvent bien des difficultés à juger du succès de la mise sur le marché d'une nouvelle technologie, et comprennent mal comment un économiste de la DG Concurrence peut mieux analyser ces impacts ! Est-ce que le fait d'avoir imposé à Microsoft de présenter une version de Windows sans Media Player pour cause de menace d'abus de position dominante s'est finalement avéré justifié ? Il faudrait mener des études d'impact *ex post* de ces remèdes.

Dans son fonctionnement pratique, la gouvernance de la DG Concurrence et sa politique de concurrence européenne méritent d'être profondément renouvelées. L'économiste en chef de la DG Concurrence ne peut pas être considéré comme indépendant il est bien souvent dans la ligne des positions de sa DG. Les experts, au demeurant remarquables, de la DG Concurrence n'ont qu'un faible contrepois. Or ces experts connaissent très mal le monde de l'entreprise. Il serait bénéfique de leur proposer à tous des missions en entreprise.

Une politique industrielle européenne concertée est plus que jamais une nécessité. Les entreprises soumettant leurs projets de fusion sont souvent désarmées par le processus de contrôle des fusions et les analyses très théoriques de la DG Concurrence. C'est souvent une expérience unique (dans une carrière) et très traumatisante pour un PDG : partager ses expériences serait bénéfique pour le plus grand nombre. ☞

Alain Berger, directeur de la Stratégie, Hill&Knowlton, et ancien directeur des Affaires publiques d'Alstom

ACCORD UE-TURQUIE : L'EUROPE DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITÉS À LONG TERME

L'accord UE-Turquie sur la question des réfugiés apparaît à court terme comme un succès. Mais il est loin d'apporter une solution globale satisfaisante à l'ensemble des défis.

Trois mois après l'entrée en vigueur de l'accord UE-Turquie visant à gérer les afflux sans précédent de demandeurs d'asile et de migrants qui traversent la mer Égée, l'initiative apparaît clairement comme un succès. L'immigration a chuté de façon radicale : alors que l'on dénombreait 2 000 arrivées par jour sur les îles grecques un mois avant l'application de l'accord, et plus de 10 000 au plus fort de la crise, on n'en compte plus que 50 en moyenne. Les dirigeants européens ont annoncé que leur plan était une réussite incontestable et que la crise européenne était terminée.

Si le nombre d'arrivées est le seul indice de succès ou d'échec, alors les objectifs de cet accord ont été atteints. D'un point de vue politique, cette intervention était nécessaire pour endiguer la montée du chaos et les inquiétudes des populations. Cependant, cette solution pourrait n'être viable qu'à court terme et avoir des répercussions négatives à plus long terme.

La réduction des flux repose sur l'action rapide du gouvernement turc, et sur le message envoyé aux futurs migrants sur la fermeture de la route des Balkans occidentaux. La mise en œuvre de l'accord côté européen se révèle, en revanche, plus aléatoire, notamment en ce qui concerne ses aspects les plus simples, comme les conditions d'accueil. Sur les îles grecques, des centres d'accueil (jusqu'à là ouverts) conçus pour des séjours de courte durée ont été transformés en centres de détention surpeuplés, offrant des conditions de vie décrites comme effroyables par le Haut-commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés en juin, et peu est entrepris pour y remédier. Le traitement des dossiers prend encore beaucoup de temps et, comme l'avaient prédit de nombreux observateurs, peu de personnes ont effectivement été renvoyées en Turquie dans le cadre de l'accord. Résultat : des milliers de migrants

restent bloqués sur les îles de la mer Égée, et rares sont les responsables politiques qui s'intéressent à leur sort.

Des responsabilités externalisées

De même, les processus de relocalisation et de réinstallation prévus par la Grèce et la Turquie sont mis en place au ralenti. En Grèce, moins de 600 demandeurs d'asile ont été relocalisés ailleurs dans l'Union européenne entre la mi-mai et la mi-juin, et 511 Syriens au total ont été réinstallés de la Turquie vers l'Union européenne selon le principe du « un pour un » (ce qui surpasse néanmoins le nombre de retours de ressortissants syriens). Concernant l'autre contrepartie – le déblocage d'un montant de 6 milliards d'euros en faveur des réfugiés par l'UE et les États membres au profit de la Turquie –, seuls 105 millions d'euros ont été alloués à des projets à la mi-juin. La Commission européenne attend toujours que certains États membres honorent leurs promesses d'appui financier.

Mais le plus problématique est sans doute le message inhérent à l'accord. En premier lieu, il s'agissait de faire entendre haut et fort aux citoyens européens que l'UE et les gouvernements européens avaient réussi à « gérer » la crise. Cet objectif a été atteint, à court terme du moins, mais si l'on se concentre sur la menace perçue comme la plus immédiate – les flux de migrants qui transitent par la Turquie –, l'UE a peut-être sous-estimé d'autres problèmes qui l'affectent depuis longtemps, notamment la gestion de la voie maritime dangereuse entre la Libye et l'Italie. L'accord UE-Turquie, pour de nombreuses raisons, n'est probablement pas transposable ailleurs. Le fait que les populations ont moins confiance qu'il y a un an en la capacité de leurs gouvernements de gérer les flux de migrations montre que le spectre d'une crise ingérable hante

« Le spectre d'une crise ingérable hante toujours les consciences »



toujours les consciences. Deuxièmement, le prix élevé de l'accord UE-Turquie amène les pays hors UE à penser que leur coopération sur la question des migrations est une prestation dont la valeur augmente rapidement.

Mais surtout, l'accord semble signifier aux pays accueillant un nombre important de réfugiés (la plupart sont des pays en voie de développement) que leurs responsabilités envers les populations vulnérables et déplacées peuvent être externalisées. Les dirigeants politiques semblent croire que la crise internationale des réfugiés est passée au second plan. Pourtant, la

menace est encore réelle pour de nombreux pays, en particulier dans le voisinage de la Syrie. Les récentes déclarations du gouvernement kenyan concernant la fermeture du camp de Dadaab sont un signal fort dont les dirigeants de l'UE, réticents à accepter leurs responsabilités en matière de protection internationale, devraient tenir compte : le reste du monde les observe et a peut-être trop bien appris les leçons de l'accord UE-Turquie. ☞

Elizabeth Collett, directrice du Migration Policy Institute Europe (Bruxelles)

UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE À DÉFINIR

Sécuriser l'approvisionnement en gaz des États membres a été, dès les années 2000, une préoccupation centrale de l'UE qu'elle a essayé de gérer par les règles. Mais une véritable politique de sécurité énergétique est nécessaire. Or, plus de quinze années plus tard, et alors qu'une Union de l'énergie a été lancée en 2014, les contours de cette gouvernance énergétique restent encore bien flous.

Dans le contexte de la création d'un marché unique et concurrentiel, la question de la sécurité gazière est devenue pour l'UE, depuis les années 2000, un thème central de sa politique énergétique. Elle a d'abord été posée comme un problème interne de régulation face à une réforme incomplète. Mais la dépendance extérieure croissante de l'UE concernant son approvisionnement gazier, la présence d'un oligopole de fournisseurs historiques (Algérie, Norvège, Russie et Qatar), les crises de transit entre la Russie et l'Ukraine et les volatilités des prix sur les marchés internationaux d'hydrocarbures, ont mis au premier plan de l'agenda européen l'enjeu de sa sécurité extérieure, et plus précisément celle d'un approvisionnement fiable et à des prix acceptables. Par ailleurs, l'importance de la Russie et de sa société gazière (30 % de part de marché) ainsi que la crise politique entre la Russie et l'Ukraine, ont généré

« L'UE a cherché à gérer sa dépendance énergétique par les règles de concurrence »

pour l'UE un « risque spécifique russe ». Dans un premier temps, en raison même de sa construction en tant qu'« État régulateur », l'UE a tenté de gérer sa dépendance extérieure et sa sécurité d'approvisionnement par l'exportation des principes, des règles et des normes de son modèle de marché libéral et concurrentiel à l'ensemble de ses fournisseurs gaziers extérieurs et aux pays de transit. Il s'agit fondamentalement de transformer leur gouvernance énergétique. C'est le sens de la Charte de l'Énergie mais aussi celui de la Communauté énergétique ou de la politique de voisinage. Le refus de la Russie de signer le traité de la Charte de l'Énergie en 2009 a mis fin à la tentative de

l'UE de stabiliser ses relations énergétiques avec un de ses principaux fournisseurs par le seul biais d'un cadre juridique multilatéral contraignant et repose la question des modalités de gestion de l'interdépendance entre l'UE et ses fournisseurs.


Il est clair que les acteurs impliqués dans l'interdépendance entre l'UE et ses fournisseurs de gaz naturel sont de différents ordres, impliquant des approches différenciées des enjeux de sécurité énergétique. Le premier niveau d'analyse où se jouent les conflits de régulation pose la question des relations entre l'UE et les États producteurs, mais aussi entre chaque État membre de l'UE et les États producteurs. En matière d'énergie, chaque État membre garde la souveraineté sur son mix énergétique et plus largement sur les orientations de sa politique énergétique. Ceci contraint à introduire des distinctions parfois importantes entre la politique énergétique de l'UE et celle de ses États

membres (cf. les positions divergentes à propos de Nord Stream). Dès lors, l'idée d'une Union de l'énergie lancée en 2014, avec pour objectif de sécuriser l'approvisionnement gazier de l'UE, s'est progressivement imposée comme un projet visant à construire une politique de l'énergie unifiée de l'Europe. L'une des mesures phares de ce projet, à laquelle se sont opposées un certain nombre de compagnies gazières, consistait en une négociation conjointe UE-compagnies gazières des contrats avec les fournisseurs.

Le deuxième niveau incontournable de cette sécurité gazière est bien celui des compagnies et de leurs relations contractuelles. Les enjeux sont



© BY-SA 3.0 / Creative Commons

ici différents. La diversification gazière encouragée par l'UE, notamment au travers d'une fourniture en GNL (gaz naturel liquéfié), couplée à la révolution des gaz de schiste aux États-Unis, et la possibilité d'exportations significatives de GNL américain, ont modifié en profondeur le marché gazier de l'Europe du Nord-Ouest. En présence d'un marché plus concurrentiel, les fournisseurs ont été contraints de s'adapter, avec des modifications substantielles des contrats de long terme *Take or Pay*. La concurrence oblige les compagnies des fournisseurs de l'UE à se normer. Mais dans cette logique concurrentielle voulue par Bruxelles, on ne saurait oublier que la Russie et Gazprom disposent d'atouts considérables, dont celui du coût de livraison à la frontière européenne. Au-delà d'une seule gestion par la concurrence, la définition d'une politique de sécurité énergétique de l'UE s'impose. Elle passe sans doute par un dialogue avec les producteurs d'hydrocarbures et la définition d'une politique étrangère européenne. 

Catherine Locatelli, chargée de recherche CNRS (Économie du Développement et de l'Énergie), Université Grenoble-Alpes

LA RUSSIE, UN PARTENAIRE ÉNERGÉTIQUE INCONTOURNABLE

Engie et Gazprom ont célébré en 2015 les 40 ans de leur premier contrat d'approvisionnement long terme en gaz. Denis Simonneau, directeur des Relations européennes et internationales de l'énergéticien européen, revient sur la nécessité de maintenir des bonnes relations entre l'Union européenne et la Russie et défend le projet Nord Stream 2.

L'élan est là. Alors que les débats sur la transition, voire la révolution énergétique se renforcent partout et que près de 200 États ont pris des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre lors de la COP 21 en décembre 2015, il est nécessaire que cette évolution vers une énergie moins carbonée soit portée par les énergéticiens eux-mêmes. C'est pourquoi ENGIE a engagé un virage stratégique vers des énergies plus propres avec l'objectif de devenir le leader mondial de la transition énergétique.

Dans ce contexte, le gaz constitue un élément de réponse majeur à la transformation du marché mondial de l'énergie. Il est indispensable pour permettre à l'Europe d'atteindre ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre. En tant que meilleur complément aux énergies renouvelables, il permet d'assurer la flexibilité et la sécurité du système électrique. 150 GW de capacités récentes de génération d'électricité à partir de gaz, adossées à un système gazier particulièrement développé, sont disponibles en Europe pour permettre de résoudre, dès à présent, le problème croissant d'intermittence qui résulte du développement continu des énergies renouvelables. L'essor du biogaz et du biométhane renforce cette tendance globale. Le gaz s'impose donc comme la source d'énergie incontournable de la révolution énergétique. Ainsi la sécurité énergétique gazière s'impose-t-elle comme un enjeu considérable pour l'Union européenne, d'autant plus que le déclin de sa propre produc-

tion, notamment en Mer du Nord et aux Pays-Bas, induit un besoin supplémentaire en importations, dont les estimations varient entre 120 et 150 milliards de mètres cubes annuels à l'horizon 2035. Face à cette dépendance croissante vis-à-vis du gaz extracommunautaire¹⁾, l'enjeu pour l'Union européenne réside dans la sécurisation de ses approvisionnements et dans l'achèvement du marché intérieur.

Partenariat équilibré entre l'UE et la Russie


ENGIE entretient une relation équilibrée et mutuellement bénéfique avec la Russie. Forte de quarante années de coopération commerciale, la relation durable entre ENGIE et Gazprom se présente comme un partenariat fiable et privilégié.

Cette coopération se voit aujourd'hui renforcée à la faveur du projet Nord Stream 2, qui est ancré dans la réalité des défis énergétiques de l'Union européenne. Composante d'une stratégie plus large de diversification

des voies d'approvisionnement (corridor Sud, gaz naturel liquéfié (NL), développement du biogaz), Nord Stream 2 est un projet industriel stratégique pour l'Union de l'énergie.

Fondé sur une logique économique et commerciale, sans subvention publique, et porté de manière équilibrée par ses actionnaires européens et russes²⁾, Nord Stream 2 contribuera à la sécurité énergétique de l'Europe à moyen et long terme, en reliant directement la Russie au cœur de l'Europe.

En cohérence avec les objectifs de l'Union de l'énergie, Nord Stream 2 favorisera non seulement une diversification des routes, mais aussi un renforcement du réseau gazier européen. Il apportera à l'Europe, et l'Europe centrale et orientale en particulier, des bénéfices en termes de sécurité d'approvisionnement et de modération des prix du gaz européen, facteurs de compétitivité des industries et d'accroissement du pouvoir d'achat des ménages.

Ainsi, contrairement à ce que disent ses détracteurs, Nord Stream 2 conforte plusieurs objectifs de l'Union de l'énergie : la sécurité d'approvisionnement, la diversification des routes, les interconnexions et la compétitivité. 

Denis Simonneau, directeur des Relations européennes et internationales d'ENGIE



¹⁾ La dépendance de l'UE vis-à-vis des importations de gaz extracommunautaire est passée de 43 % en 1995 à 65 % en 2013. En 2014, l'UE dépend de ses importations pour 53,4 % de sa consommation d'énergie (source : Commission Européenne).

²⁾ Si Gazprom détient 50 % de la société de projet Nord Stream 2 AG, les entreprises européennes (OMV, EON, Wintershall, Shell et ENGIE) détiendront chacune 10 %, assurant ainsi l'équilibre des participations.

PROPOSER À NOS VOISINS UN PARTENARIAT DE STABILITÉ ET DE PROSPÉRITÉ

Alors que l'Union européenne vit un traumatisme profond, il peut sembler paradoxal de s'interroger sur l'extension de l'intégration européenne au-delà de ses frontières actuelles. Pourtant, c'est seulement ainsi que l'Union européenne pourra encourager les forces démocratiques de progrès dans les pays voisins.

L'intérêt pour la France et l'Union européenne de voir se développer les pays du Maghreb est profond. En raison des liens multiples et multidimensionnels – historiques, culturels, linguistiques, économiques et migratoires –, ces pays représentent pour la France un « hinterland » naturel, au même titre que les pays d'Europe centrale et orientale pour l'Allemagne. Leur croissance économique est une condition nécessaire, certes non suffisante, pour conforter la transition démocratique là où elle a commencé, et espérer la voir s'enclencher là où elle se fait attendre.

L'Union européenne a tout d'abord noué des accords de libre-échange bilatéraux avec chacun de ces pays tout en les encourageant, avec un succès très limité, à conclure des accords entre eux. Les liens avec ces pays se sont institutionnalisés à travers le Partenariat

Euromed puis l'Union pour la Méditerranée. Celle-ci cache cependant mal son échec politique derrière quelques succès ponctuels sur les enjeux de ville durable ou d'employabilité des jeunes, certes utiles mais qui ne sont pas à la hauteur des défis. Pour leur part, les projets d'accords de libre-échange bilatéraux se heurtent à plusieurs difficultés. De son côté, l'UE a éliminé quasiment tous les droits de douane et n'a plus grand-chose à offrir en termes d'accès au marché. De leur côté, ces pays doivent, pour leur propre développement, engager des étapes nouvelles de consolidation de l'environnement des affaires. Cela passe notamment par la libéralisation des services, des investissements, de l'agriculture, et par la mise en œuvre d'institutions de marché adaptées. En l'absence d'un projet

mobilisateur, les réformes sont lentes et pas assez profondes pour réellement offrir aux entreprises domestiques et étrangères un climat des affaires transparent et sécurisé, condition indispensable de la poursuite ou de la reprise du décollage économique.

Ancrage au marché unique

L'enjeu est pour ces pays une véritable intégration dans l'espace économique européen, en d'autres termes la reprise de l'acquis communautaire sur les principaux chapitres qui forment le socle du marché unique. Comme ce fut le cas pour les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) avec la perspective de l'élargissement, le véritable moteur du développement viendra de la perspective claire et garantie de l'ancrage de ces pays au marché unique, ce qui multipliera les investissements domestiques et étrangers. C'est là le véritable ressort du rattrapage économique.

Il est cependant illusoire de penser que ces pays accepteront de reprendre l'acquis communautaire sans être, d'une manière ou d'une autre, associés aux discussions constantes et aux décisions permanentes concernant ses évolutions. Quand bien même ils l'accepteraient, cela se traduirait par une reprise de l'acquis existant au moment de la négociation, sans qu'un mécanisme efficace ne puisse ensuite garantir sa pleine et entière mise en œuvre, ainsi que celle de ses adaptations futures.

La proposition de rejoindre l'Union européenne, comme dans le cas des PECO, n'est pas une option réaliste. En revanche, l'Union peut leur proposer de construire ensemble un « espace économique commun ». Cette option institutionnelle reviendrait à leur offrir,

« L'enjeu est une véritable intégration économique »



à l'issue d'une période de transition, les trois libertés du marché unique (libre circulation des biens, des services et des capitaux), en échange de la reprise de l'acquis communautaire correspondant. De manière à rendre acceptable les abandons de souveraineté afférents, les pays qui rejoindraient l'espace partagé seraient invités à participer aux comités techniques du Conseil et à certaines de ses formations dans lesquels les sujets liés à l'évolution du marché unique et à sa mise en œuvre sont discutés. Il faudrait envisager que, sur les régulations du marché unique, les pays associés puissent voter au Conseil dans les formations concernées. Plusieurs options sont envisageables avec éventuellement un système de double majorité entre États de l'Union européenne et États non membres. À plus long terme, la liberté de mouvement de personnes pourra être envisagée.

Candidats naturels : Maroc et Tunisie

Quels pays pourraient être les premiers à entrer dans ce nouveau cercle ? À court terme, la Tunisie et le Maroc sont des candidats naturels. La perspective de faire partie du club pourrait les mobiliser et, étant accompagnés, ils seraient en mesure de réaliser l'effort de convergence nécessaire. Comme dans le cas des PECO, les périodes de transition seraient longues (une dizaine d'années probablement). Elles seraient conditionnées par la négociation et la reprise des différents chapitres de l'acquis communautaire. Ce processus arrimerait cependant fermement ces pays à l'Europe, leur donnerait une perspective claire d'intégration économique, qui serait à même de motiver les réformes nécessaires et favoriserait, à la fois, leur prospérité et la nôtre. Le resserrement des niveaux de vie serait à terme le meilleur moyen de limiter la pression migratoire qui ne manquera pas de s'intensifier si la croissance de ces pays n'est pas au rendez-vous, compte tenu de la trajectoire attendue de leur population.

La porte devrait rester ouverte pour d'autres pays de la rive sud de la Méditerranée mais sur un horizon de temps nécessairement plus long. En effet, l'émulation et la perspective qu'une telle option qui s'ouvre, à eux, à terme, pourraient motiver l'Égypte, l'Algérie ou la Libye et au-delà, à s'engager dans la voie des réformes économiques,



© Robert Cotic / Wikimedia

sociales et politiques profondes afin de pouvoir prétendre à un tel partenariat.

À l'Est et au Nord de l'Europe

Mais le cercle pourrait aussi s'agrandir au nord de l'Europe. Du fait de leur appartenance à l'espace économique européen, la Norvège et l'Islande auraient naturellement vocation à rejoindre l'espace économique commun. La différence principale résiderait dans le volet institutionnel et politique du nouveau partenariat approfondi. En effet, dans la nouvelle configuration, les pays non membres de l'Union européenne prendraient part à la définition et au vote des règlements et directives qui s'appliqueraient également à eux. Un tel modèle pourrait également avoir des chances de séduire la Suisse, voire la Turquie. Pour ce dernier pays, ce serait là une alternative à l'accession pure et simple à l'UE, qui semble ne plus être un scénario réaliste.

Même si ce n'est pas le cas aujourd'hui pour la Norvège et l'Islande, l'« espace économique commun » pourrait impliquer l'adoption de la politique agricole commune ainsi qu'une politique des fonds de cohésion, une fois toutes deux réformées. Parmi les pays susceptibles de participer, certains seraient contributeurs nets au budget européen

comme la Suisse, la Norvège et l'Islande, d'autres comme la Turquie, le Maroc, la Tunisie devraient bénéficier de flux nets positifs. Ce serait un moyen puissant de les accompagner dans leur développement et leur stabilisation. Des conditions liées à l'État de droit, les Droits de l'homme et la démocratie seraient attachées à un tel accord. À l'est de l'Europe, l'Albanie, la Serbie, la Moldavie et l'Ukraine seraient des candidats naturels à un tel statut.

Les intérêts que le Royaume Uni garde un lien très fort avec l'Union européenne sont majeurs. Plutôt qu'un accord à la carte, fruit d'une négociation secteur par secteur, et plutôt que de retomber sous le régime de l'OMC, ce qui serait très pénalisant pour toutes les parties, un tel modèle pourrait résoudre l'équation aujourd'hui insoluble sans tomber dans un régime dérogatoire. L'Union européenne peut tirer parti de ce traumatisme provoqué par le vote britannique en établissant un modèle pérenne et cohérent de partenariat renforcé avec les pays qui lui sont proches mais ne souhaitent pas adhérer ou n'y sont pas invités. ☞

Vincent Aussilloux, directeur du département Économie de France Stratégie

PAS DE PRINTEMPS POUR LE COMMERCE MONDIAL

Le ralentissement du commerce mondial ne se dément pas. Comment expliquer cette stagnation qui perdure ? Pourquoi les prévisions de l'OMC apparaissent-elles toujours surévaluées ? Deux facteurs liés aux changements structurels que connaît le commerce mondial semblent expliquer ce phénomène.

Après la pluie vient le beau temps. Cet adage a pu laisser penser que l'effet dépressif de la crise économique et financière de 2007-2009 sur le commerce mondial ne durerait pas, et que ce dernier reprendrait sa croissance. Près de dix ans après le début de la crise, et plus de sept ans après la faillite de Lehman Brothers, cette embellie se fait pourtant toujours attendre, si bien que ce qui avait pu être considéré comme un creux conjoncturel apparaît de plus en plus comme un changement de tendance. Et il ne s'agit pas d'une simple inflexion. Témoin, la valeur totale du commerce extérieur (exportations et importations) de marchandises des pays du G7, qui augmentait de plus de 10 % par an en moyenne dans les années précédant la crise, n'a jamais retrouvé son niveau d'avant-crise (voir graphique 1).

Les très fortes variations observées pendant la crise – chute brutale puis rebond marqué – ne sont pas une surprise, le commerce extérieur

étant nettement plus cyclique que les autres composantes de l'activité économique. De ce fait, jusqu'au deuxième trimestre 2011, l'évolution est difficile à interpréter dans une optique de long terme. Depuis cette date, cependant, la tendance est au mieux à la stagnation. Récemment, elle est même franchement à la baisse, le commerce extérieur des pays du G7 au premier trimestre 2016 affichant une baisse de près de 17 % par rapport au deuxième trimestre 2011. Bien entendu, cet indicateur est rudimentaire : la baisse récente est en partie à imputer à l'appréciation du dollar et les pays riches du G7 ne sont pas les plus dynamiques dans le commerce mondial. L'évolution du commerce mondial en volume dresse un tableau plus juste des tendances sous-jacentes. Ajusté des variations saisonnières, ce volume a crû d'environ 10 % depuis le deuxième trimestre 2011, soit un rythme de croissance annualisé de 2 %. Ce qui ne représente qu'une fraction des 6,9 % de croissance annuelle

moyenne enregistrés au cours des années 1995-2008. Et là encore, les chiffres les plus récents (0,4 % de croissance en glissement annuel au premier trimestre 2016) vont dans le sens d'une aggravation, et non d'une modération, de ce ralentissement. Le commerce de services est plus dynamique que celui de marchandises, mais seulement dans une mesure limitée. Il n'existe pas de mesure en volume et sa valeur, qui a augmenté d'environ 8 % seulement depuis le deuxième trimestre 2011, est également orientée à la baisse depuis la mi-2014.

L'optimisme des prévisions de l'OMC

La faiblesse de la croissance économique depuis la crise crée évidemment un cadre peu favorable à une dynamique commerciale, mais elle n'explique pas tout, le taux de croissance annuel du PIB mondial en termes réels n'ayant perdu que quelques pourcents. Alors que la croissance du commerce mondial était deux fois plus élevée que celle du PIB avant la crise, elle tend à lui être inférieure depuis quelques années. L'atonie de l'investissement, plus intensif en importations que les autres composantes du PIB, aggrave certes les conséquences pour le commerce, sans toutefois changer les ordres de grandeur. Le commerce de la Chine a joué un rôle important dans l'évolution globale, en raison de son poids et du recentrage en cours, qui s'est déjà traduit par une baisse d'un quart à un tiers depuis dix ans du taux d'ouverture de l'économie. Mais, hors commerce chinois, l'évolution du taux d'ouverture mondial rompt aussi avec la tendance d'avant-crise. La crise de la zone euro a également joué un rôle notable, puisqu'elle s'est traduite par des performances de croissance très médiocres pour une zone de première importance commerciale. Exclure le commerce intra-européen ne rehausse cependant que de quelques dixièmes de pourcentage le chiffre moyen de croissance du commerce mondial.

D'après les prévisions de l'Organisation Mondiale du Commerce publiées en avril 2016, le commerce mondial de marchandises devrait croître pour atteindre une croissance en volume de 2,8 % cette année et de 3,6 % en

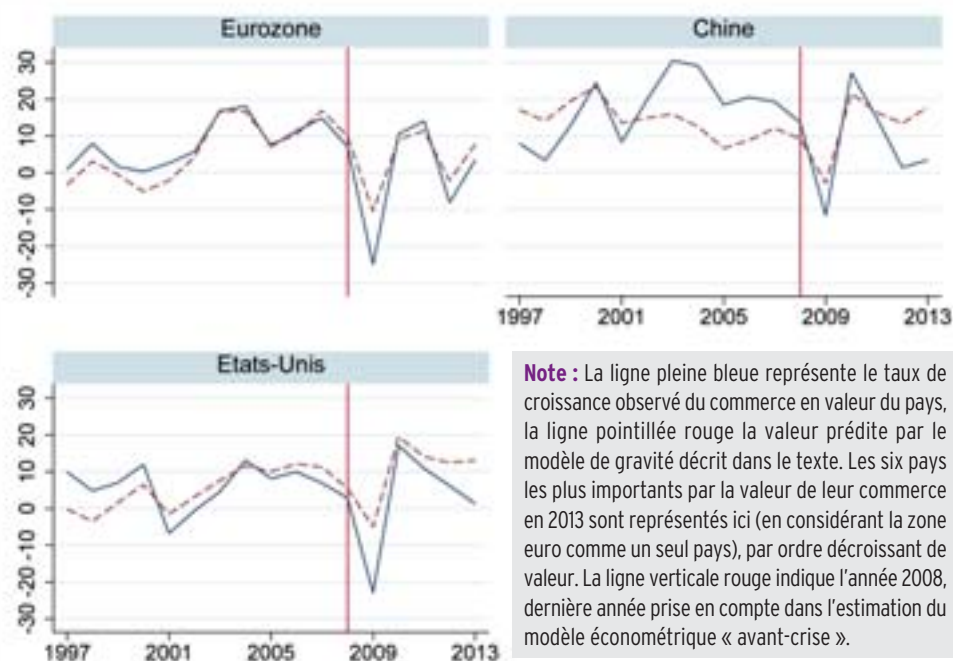
Graphique 1

Valeur trimestrielle totale du commerce extérieur des pays du G7 (milliards de dollars)



Source : calculs de l'auteur à partir de données de l'OMC

Niveaux « prédits » et observés du taux de croissance du commerce extérieur en valeur, par pays 1998-2013



Source : Crozet M., Emlinger C. et Jean S. (2015), « On the gravity of the trade slowdown », in *The Global Trade Slowdown: A New Normal?*, édité par B. Hoekman, VoxEU-CEPR. Voir également « Le ralentissement du commerce mondial annonce un changement de tendance », Sébastien Jean, *La Lettre du CEPII* n° 356, septembre 2015, CEPII, www.cepii.fr.

2017. L'examen des prévisions récentes suggère cependant de ne pas prendre pour argent comptant ce présage de retour d'un temps plus propice : depuis 2012, toutes les prévisions de croissance du commerce mondial par l'OMC se sont avérées surévaluées, en moyenne de 2,5 points s'agissant de l'année suivante. La qualification des experts de l'Organisation n'est pas en cause, puisque les autres organisations internationales ont fait des erreurs comparables. Ce que suggère cette surprise récurrente, c'est plutôt que le commerce mondial a durablement changé de tendance, si bien que les analyses fondées sur les comportements d'avant-crise échouent à prévoir les évolutions à venir.

C'est précisément ce qu'un travail récent du CEPII a permis de montrer de façon plus circonstanciée, en comparant les flux observés au cours des années récentes à des prédictions basées des estimations des déterminants des flux commerciaux bilatéraux sectoriels sur la période précédant la crise (1995-2008). Les prédictions obtenues sont nettement supérieures aux valeurs observées : alors que l'extrapolation du modèle estimé avant crise laissait attendre une croissance de 8 % par an en 2012-2013, la valeur en dollars du commerce mondial a stagné.

Formes subreptices de protectionnisme

Cette tendance au ralentissement, par rapport aux comportements passés, s'observe pour la plupart des pays : parmi les vingt premiers pays du monde par la valeur de leur commerce (en considérant la zone euro comme un seul pays), seuls le Mexique et l'Inde font exception. Parmi les six premières puissances commerciales, l'écart entre valeurs estimées et observées est toujours positif (voir

graphique 2). Pour la zone euro, dont la croissance du commerce extérieur (y compris intra-zone) a été faible, et même fortement négative en 2012, la faiblesse de l'écart peut étonner. Ce résultat montre que l'atonie du commerce s'explique essentiellement par la faiblesse de la croissance et non par un problème spécifique aux échanges. Tel n'est pas le cas aux États-Unis, et surtout en Chine, où la valeur du commerce observée est très en deçà de ce que

« Les gains de la mondialisation des chaînes de valeur s'amenuisent »

laissaient attendre les évolutions de leur croissance et les comportements passés.

La rupture de tendance étant commune à la grande majorité des pays, il faut rechercher son explication dans des facteurs structurels transversaux. La résurgence du protectionnisme pourrait être l'un d'eux. Les crises sont des périodes propices aux réflexes protectionnistes, gouvernements et entreprises cherchant à compenser le recul de la demande par une diminution des parts étrangères sur le marché national. Conscients des risques d'engrenages inhérents aux conflits commerciaux, les pays du G20 s'étaient d'ailleurs solennellement engagés lors du sommet de Londres, en avril 2009, à « rejeter le protectionnisme ». Cet engagement n'a pas empêché un certain nombre d'augmentations de droits de douane et d'enquêtes anti-dumping, mais également des formes plus subreptices de protectionnisme comme la restriction

aux producteurs nationaux du bénéfice des mesures de relance, ou les exigences de contenu local pour les investissements ou dans les marchés publics. Leur rôle dans le ralentissement du commerce mondial n'est pas avéré, mais les exemples abondent, notamment ces dernières années. En outre, la faiblesse des débouchés commerciaux elle-même pourrait bien exacerber ce type de réactions, entretenant l'atonie des échanges.

Un second facteur potentiel de changement structurel est lié aux chaînes de valeur mondiales, c'est-à-dire à la fragmentation internationale croissante des processus de production. Ce processus a joué un rôle central dans l'accélération du commerce mondial dans les années 1990 et 2000. Or, l'étude mentionnée ci-dessus montre qu'au contraire, dans les années récentes, ce sont les flux commerciaux dans lesquels les chaînes de valeurs sont les plus importantes pour lesquels l'écart entre prédiction et valeur observée est le plus important. Cela ne signifie pas que le fractionnement international des processus de production régresse, mais plutôt qu'il n'est plus l'accélérateur d'échanges qu'il a été avant la crise. Faute d'un recul suffisant, cette conclusion reste à confirmer, mais il paraît naturel que les gains liés à l'extension internationale des chaînes de production tendent à s'amenuiser au fur et à mesure de l'avancée du processus : les arbitrages les plus profitables ont déjà été mis en œuvre, les moteurs de ce mouvement (baisse des coûts de transports et de coordination distante) sont sujets à des rendements décroissants, et les politiques économiques ne peuvent être indéfiniment rendues plus favorables à l'extraversion.

Pour le commerce mondial, le retour du temps clément d'avant la crise n'est peut-être pas pour demain. ☞

Sébastien Jean, directeur du CEPII (Centre d'Études prospectives et d'Informations internationales)

TTIP : LA BATAILLE DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS

Les négociations du traité transatlantique* achoppent notamment sur la question de l'ouverture des marchés publics. Un sujet sur lequel Européens et Américains s'accusent mutuellement de protectionnisme.

Sujet pour le moins épineux : l'accès aux marchés publics est conditionné par des décisions prises à un niveau national (les États) mais aussi « infra-central » (les régions, les municipalités). Les marchés publics aux États-Unis sont d'une ampleur considérable, et l'Union européenne s'est fixée pour objectif primordial d'ouvrir les marchés au niveau infra-central, afin que les entreprises européennes puissent participer aux appels d'offres fédéraux mais aussi subfédéraux. Pour traiter cette question, il est nécessaire de procéder à une évaluation honnête de la situation, présente et future. Il faut notamment examiner avec objectivité l'ouverture réelle des deux partenaires dans ces négociations, et acquérir une meilleure visibilité des perspectives à venir.

Ces dernières années, on a assisté à une sorte de concours du pays « le plus ouvert » en matière de marchés publics, et l'Union européenne s'est proclamée grande gagnante, en s'appuyant sur une statistique selon laquelle l'ouverture « de jure » des marchés publics européens était de 85 %, contre 32 % seulement pour les États-Unis. Fière de ce résultat, l'UE n'a même pas réalisé que cette asymétrie impliquait que les émissaires européens auraient mal négocié la question des marchés publics à l'OMC dans les années 1990.

En réalité, à cette époque, les négociateurs américains et européens sont parvenus à un équilibre quasi parfait en termes de valeur des marchés ouverts sur leurs continents respectifs⁽¹⁾. L'UE est si confiante de son ouverture plus importante qu'elle a récemment promulgué l'Initiative marchés publics qui appelle à la « réciprocité », et permet de refuser la participation d'entreprises originaires de marchés que l'UE estime moins ouverts que le sien.

Des « sous-régions » plus ouvertes

Heureusement, deux bases de données complémentaires récentes⁽²⁾ nous donnent des informations bien plus précises et fiables sur l'ouverture réelle des marchés publics. Le portrait apparaît bien différent : l'ouverture de l'Union européenne et des États-Unis face aux pays tiers (hors Union européenne et États-Unis) en matière de marchés publics se situe autour de 4 à 5 %, sur la base de ces données. En fait, jusqu'à la fin des années 2000, l'UE était moins ouverte que les États-Unis et n'a rattrapé son retard qu'au moment de la crise financière de 2008.

Il faut garder à l'esprit que les taux de pénétration des très grandes économies

(comme les États-Unis et l'UE) sont des moyennes qui masquent l'existence de sous-régions « plus ouvertes » et « plus fermées » sur ces continents. Il est possible de vérifier cette observation chez les États membres de l'UE pour lesquels des données sont disponibles. L'Europe dans son ensemble n'est pas plus ouverte, en partie parce que les grands États membres de l'UE (précisément ceux qui se mettent le plus en avant dans le concours d'ouverture) comptent parmi les moins ouverts. On peut regretter l'absence d'informations détaillées au niveau fédéral pour les États-Unis (lacune que les négocia-

* Transatlantic Trade and Investment Partnership ou TATFA



© European Commission

tions du TTIP pourraient permettre de combler). Ces éléments aideraient l'UE à présenter des offres réalistes et dans l'intérêt des consommateurs américains.

Envergure des marchés publics européens

La stratégie de l'Europe en matière de marchés publics dans le cadre du TTIP et d'autres accords commerciaux préférentiels repose également sur une autre illusion : l'hypothèse selon laquelle l'UE pourrait forcer d'autres marchés à s'ouvrir, y compris le marché américain, en s'appuyant sur la taille du marché unique.

Mais la taille du marché unique constitue-t-elle une incitation (ou une menace) crédible à l'ouverture pour les États-Unis et d'autres partenaires commerciaux européens ? Dans le contexte du TTIP, cela paraît très peu probable. Une étude comparative montre que, de manière générale, les investissements publics de l'UE sont supérieurs à ceux des États-Unis, mais cela n'a pas toujours été vrai ces dernières années.

En outre, les marchés publics européens de deux grands États membres de l'UE (la France et l'Allemagne, ou « UE2 ») représentent à peu près la même taille que ceux du Japon, et sont déjà inférieurs à ceux de la Chine. Et, d'autre part, les marchés publics dans le reste du monde connaissent une croissance plus rapide que ceux de l'Union européenne dans son ensemble ou des plus grands États membres de l'UE, en raison de l'effet combiné d'une plus grande ouverture des marchés publics (Corée ou Taiwan), d'une ouverture plus rapide de ces marchés (Japon) et d'une croissance économique soutenue (Chine).

La crédibilité des menaces de l'UE en terme de marchés publics sera donc de plus en plus mise à mal, car celles-ci nuiraient aux entreprises européennes. Pire encore, ces menaces pourraient inciter d'autres partenaires commerciaux prenant de l'importance à adopter une tactique de « réciprocité » à l'encontre de l'UE. Elles n'auraient d'impact que sur les partenaires commerciaux de moindre envergure. Mais il reste encore à voir si cette situation générera clairement des avantages positifs si l'on tient compte des coûts politiques substantiels qui risquent



© Nmann77 / Fotolia.com

d'être induits pour le grand pays à l'origine de pressions sur de plus petits pays.

Approche plus positive à l'avenir

Ces faits concrets (la vanité et l'illusion du concours d'ouverture, et la crédibilité de plus en plus limitée des menaces de l'UE ou de toute autre grande économie) devraient être perçus comme des incitations extrêmement positives. En effet, les négociations commerciales comme celles du TTIP apparaissent alors sous un tout autre jour : elles semblent offrir l'opportunité de mieux évaluer les politiques du passé et d'envisager des réformes nationales appropriées au niveau réglementaire. Après tout, ces faits concrets soulèvent aussi des questions concrètes : pourquoi les marchés publics de l'UE sont-ils si fragmentés après quelques deux décennies d'efforts ? Dans une large mesure, la même question se pose aussi pour les États-Unis. Quelles sont les responsabilités des États membres de l'UE ? De quelles réformes réglementaires nationales ces marchés relativement fermés ont-ils besoin ? En bref, comment l'UE et les États-

Unis peuvent-ils utiliser le processus de négociation du TTIP pour améliorer les réglementations nationales des deux côtés de l'Atlantique, pour le bien des citoyens ?

Patrick Messerlin, *professeur émérite en économie à Sciences Po Paris, président du comité directeur du Centre européen d'économie politique et internationale*

1) Schott and Buurman, 1994

2) WIOD, Timmer et al., 2015 ; OCDE, TIES, 2015

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Messerlin P., Miroudot S., 10 août 2012. *EU Public Procurement Markets: How Open Are They? GEM Policy Brief*. Disponible à l'adresse : http://gem.sciences-po.fr/content/publications/pdf/Messerlin-Miroudot_EU_public_procurement_072012.pdf.
- Messerlin P., 2016. *How Open Are Public Procurement Markets?* Hoekman B., Georgopoulos A., Mavrodios P. The Internationalization of Government Procurement Regulation. Oxford University Press.
- Schott J., Buurman J. 1994. *The Uruguay Round*. Washington DC Institute for International Economics.

Cet article a été originellement publié, en anglais, sur le site du groupe de réflexion ECIPE : <http://ecipe.org/publications/the-beauty-of-public-procurement-in-ttip>

UNE RÉPONSE POLITIQUE À L'ONDE DE CHOC

La deuxième édition des Assises européennes du Long Terme, organisée le 15 juin dernier par Confrontations Europe à Bruxelles chez BNP Paribas, a permis sous l'impulsion de Philippe Herzog de dresser un premier bilan du Plan Juncker et d'esquisser des pistes pour l'avenir immédiat.

L'Europe est menacée de désintégration. Il nous faut rebondir. Une réforme essentiellement centrée sur les procédures institutionnelles ne suffira pas à renouer avec les citoyens. Dans le contexte politique actuel, les investissements de long terme sont une réponse politique à la menace de désintégration de l'Europe, un projet visant à multiplier les opportunités pour tous les Européens. L'Europe doit tout faire pour engager les investissements de long terme dont nous avons tant besoin : investir dans les compétences, les soins, la transition bas carbone, les innovations industrielles, la transformation numérique.

Nombre d'étapes ont été franchies depuis 9 ans, date à laquelle Confrontations Europe a commencé à se battre avec l'ensemble de ses partenaires pour replacer l'investissement de long terme au cœur de l'agenda européen. Le « Plan Juncker » en est une belle démonstration et le vice-président de la Commission, Jyrki Katainen, est venu conclure nos débats. Un tiers du Plan est déjà engagé. La Banque Européenne d'Investissement à la manœuvre a déjà fait preuve d'une grande capacité à « changer son propre ADN » et à progresser en marchant (fonds propres, soutien aux intermédiaires pour les projets...). Mais nous sommes encore très loin du compte.

Répondre aux défis du délitement de l'Europe dans l'après-référendum britannique exige plus qu'une simple reconduction du « Plan Juncker » ou même une augmentation de son montant. D'abord, les projets financés sont-ils d'intérêt général européen (l'additionnalité est-elle toujours garantie ?). Les projets d'intérêt général européen sont-ils financés, quand les « trous » les plus impor-



Assises européennes du long terme, Bruxelles, 15 juin 2016

« Multiplier les opportunités pour tous les Européens »

tants concernent le capital humain ou l'innovation ? Ensuite, la méthode de financement, par prêts garantis, est-elle la plus adaptée pour financer des projets en capital humain, les infrastructures dans leur diversité, l'innovation industrielle ou les PME qui manquent avant tout de fonds propres pour leur développement ? Peut-on vraiment financer de la même façon ces différents types de projets ?

Crise de compétitivité

Concevoir et déployer une stratégie européenne cohérente d'investissement de long terme en Europe exige que tout soit mis en œuvre et tendu vers cet objectif. Or, les trois grands axes qui forment une structure robuste pour cette politique définis par

Confrontations Europe et Philippe Herzog se contredisent et n'œuvrent pas dans la même direction.

D'abord, nous n'avons pas de politique macroéconomique européenne alors que le contexte est difficile, voire désincitatif pour l'investissement. En effet, le risque de « stagnation séculaire », l'atonie de la productivité et les divergences internes dans l'Union traduisent une crise majeure de compétitivité de l'Europe. L'épargne ne s'investit pas (sauf dans l'immobilier), mais se place ou se thésaurise. Les excédents allemands liés à la compétitivité industrielle de ce pays ne sont pas réinvestis pas dans l'économie réelle et les périphéries. Ce manque durable de croissance affaiblit la productivité globale du capital (matériel et immatériel), donc l'offre, comme l'explique le Professeur Aglietta. De plus, la carence de politique budgétaire natio-

nale (comment investir dans un pays où la dette dépasse les 100 % de la richesse nationale ?) mais aussi européenne (avec l'absence de capacité budgétaire) conduit à un *policy mix* défavorable à l'investissement, malgré les efforts de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne.

Ensuite, nous ne pouvons pas passer sous silence la difficulté à faire émerger les projets d'investissement général européen. Qu'est-ce qu'un projet d'intérêt général européen ? Aujourd'hui il suffit qu'il s'inscrive dans le cadre des grands objectifs de la stratégie Europe 2020 mais ce sont des objectifs trop larges et flous qui ne permettent pas de faire émerger une véritable stratégie de compétitivité industrielle européenne. Le Plan Juncker « tiré par la demande », comme l'indique la BEI, n'a pas officiellement de quota par pays ou secteur. Or, comment passer par pertes et profits la difficulté à former les projets, à agréger ceux portés par des PME, à répondre aux divergences intra-européennes et financer aussi les pays de la cohésion ? Les signaux-prix découragent l'investissement, les marchés intérieur et financier sont fragmentés : il est plus difficile de faire aboutir des projets dans les pays qui ont le plus besoin de rebondir ! Il est plus que jamais temps de construire un marché harmonisé au sein de l'Union. De plus, les conditions ne sont pas en place pour orienter le système financier vers un horizon plus lointain. Doit-on d'abord réduire les risques ou d'abord les partager ? Les deux doivent aller de pair : cela suppose de finaliser l'Union bancaire et l'Union des marchés de capitaux. Le cadre de régulation prudentiel, mis en place lors de la crise de 2008, certes nécessaire, a contribué à déstabiliser les modèles bancaires et des investisseurs institutionnels. Les banques sont contraintes par les exigences en matière de fonds propres. Les assureurs et fonds d'investissement peinent aussi à allonger leur horizon d'investissement à long terme. Or, le plan table sur le levier du privé pour investir en Europe dans une dynamique de croissance auto-entretenu. Des choix de structures du système financier doivent être opérés. Pour faire du long terme, il faut des part-

naires financiers de long terme. Nous avons besoin de banques de développement, de fonds et de « fonds de fonds », capables d'adapter les méthodes de financement aux besoins d'investissement, à chaque étape des cycles d'innovation.

Des choix de société

Enfin, seule une dynamique européenne concertée peut engendrer un multiplicateur d'impact. Or, l'absence de concertation entre États membres témoigne d'une défaillance politique collective. Aussi, pour la reconduction du Plan Juncker, nous demandons d'abord au collège politique de la Commission européenne de prendre ses responsabilités à l'égard de la BEI et des sociétés. Ainsi par exemple, les priorités de la DG Connect ne se traduisent pas dans le Plan Juncker mis en œuvre par la BEI. Où sont les projets prioritaires de la Commission européenne ? Les investissements de long terme sont des choix de société qui demandent à être priorisés et hiérarchisés au sein d'une stratégie de compétitivité industrielle européenne cohérente. Cela implique de faire le choix des secteurs industriels stratégiques à dynamiser et de répondre aux défis des divergences intra-européennes, y compris par des projets transfrontaliers pour lesquels un régime est nécessaire.

La BEI doit respecter un devoir de transparence démocratique : le tableau de bord comparant les projets chiffrés et les besoins d'investissement identifiés doit être rendu public au moins sur une base sectorielle. La méthode de valorisation des projets être dévoilée pour que les dimensions économique, sociale, sociétale, environnementale, puissent être valorisées et appréciées des citoyens. Cela aiderait aussi à mesurer l'impact, agréger de plus petits projets et attirer les investisseurs prêts à investir dans l'avenir de l'Europe. Le « hub » d'assistance technique en ligne, visant à appuyer les porteurs de projet, doit jouer un rôle proactif dans le montage des projets, à travers la mise en réseau des banques nationales de développement avec la garantie du budget européen.


« Une dynamique européenne concertée comme multiplicateur d'impact »



Le Conseil doit proposer d'intégrer l'investissement public dans le Semestre européen. Le niveau de l'investissement public doit en effet être revu à la hausse en Europe pour répondre aux besoins massifs insatisfaits en capital humain et surmonter la « vallée de la mort de l'innovation », pour lesquels le privé ne suffira pas. Ouvrons dès à présent le débat sur la capacité budgétaire et la gouvernance de la zone euro si nous voulons avoir une chance qu'il aboutisse en 2017.

Le Parlement européen doit être doté d'une capacité d'expertise et exercer son contrôle démocratique sur les grands choix stratégiques proposés au moment de la prolongation du Plan Juncker ; les relations de travail être systématisées avec les acteurs industriels et financiers pour mieux comprendre et planifier la prise de risques.

Remédier aux « défaillances de marché » ne suffira pas. L'intérêt général européen doit être construit et cela ne peut se faire sans implication de la société civile en Europe.

Le succès dépendra de la synergie entre acteurs publics et privés et d'une confiance retrouvée entre États membres, mais aussi entre la politique et les citoyens européens. Comme l'a rappelé le secrétaire d'État italien, Sandro Gozi, « L'Europe doit redevenir un multiplicateur d'opportunités, et pas seulement de contraintes ». 

Anne Macey, déléguée générale de Confrontations Europe

LA DÉCLINAISON DU PLAN JUNCKER SUR LES TERRITOIRES

La capacité des institutions financières publiques nationales de jouer un rôle d'interface sur les territoires est un facteur clé de succès du plan.

Sept années après le déclenchement de la crise financière et la récession qui a suivi, l'investissement en Europe reste inférieur de 12 % aux niveaux de 2007 dans la zone euro⁽¹⁾. Pourtant, si l'on agrège les besoins d'investissement en infrastructures dans les réseaux transeuropéens de transport, d'énergie et de télécommunications, les besoins dans les secteurs de l'eau et des déchets, de la santé, dans l'enseignement ou en production d'électricité, les estimations les plus optimistes⁽²⁾ prévoient un besoin annuel d'investissement de 650 milliards €. Ce déficit d'investissement entrave le potentiel de croissance de l'Europe sur le long terme.

C'est dans ce contexte que la Commission européenne a lancé en 2014 un Plan d'investissement pour l'Europe (PIE) avec pour élément central le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS), un programme soutenu par une garantie de 21 milliards d'euros (Md€) qui doit permettre de mobiliser jusqu'à 315 Md€ d'investissements supplémentaires en Europe.

18 mois après, notamment grâce à l'implication des institutions financières publiques (dont le Groupe Caisse des Dépôts avec sa filiale Bpifrance), l'initiative bienvenue est devenue une réalité tangible. Avec la mise en place opérationnelle de son comité d'investissement, environ 100 Md€ d'investissements « additionnels » ont été suscités par le PIE.

Alors que nous approchons du « *mid-term* » du Plan, 15 projets d'infrastructure (2,2 Md€ permettant de mobiliser 8,2 Md€ d'investissement et créer 31 900 emplois) et vingt accords de financement des PME (518 M€ permettant de mobiliser 6,3 Md€ d'investissement bénéficiant à plus de 38 000 PME et start-up) ont déjà été signés en France.

La forte mobilisation des ressources du Groupe CDC n'est sans doute pas étrangère à ces premiers résultats encourageants qui font

que les deux tiers des projets financés en France au titre du Plan Juncker l'ont été avec le soutien de notre institution. En effet, dès l'annonce du lancement du PIE, le Groupe Caisse des Dépôts s'est fortement mobilisé en interne pour son déploiement sur son territoire s'opère de manière optimale. Concrètement, notre Groupe, qui a noué un partenariat avec la BEI en 2013, joue un rôle d'interface opérationnelle principale mais non exclusive de la BEI.

CDC, interface opérationnelle

Notre capacité contributive potentielle de 8 Md€ sur la période 2015-2017, sous forme de prêts (en grande majorité), d'interventions en fonds propres ou de garanties, au service de projets individuels et de plateformes de projets thématiques (nationales et/ou européennes), nous situe parmi les plus importants contributeurs.

Le Groupe CDC porte une vingtaine d'opérations relevant de la « dynamique Juncker », qui ont été signées ou sont en cours d'instruction. Il a été à l'origine de l'une des premières opérations signées (Programme « InnovFin » permettant à Bpifrance de participer au financement d'entreprises innovantes en France).


Le Groupe agit comme interface opérationnelle principale pour le financement de projets sur le territoire français et pour le déploiement de l'assistance technique. Il entend être aussi l'un des points d'entrée en France de la Plateforme européenne de Conseil en Investissement (EIAH).

Avec ses partenaires de l'Association européenne des investisseurs de long terme (ELTI) et les contributeurs de l'Inter groupe sur



© Samiel4021 / Pixabay

l'investissement de long terme et la réindustrialisation du Parlement européen, la CDC souhaite que tous les leviers soient mis à profit pour optimiser l'efficacité du Plan. En ce sens, les plateformes d'investissement, instruments capables de remédier aux carences du marché des projets de petite à moyenne taille susceptibles de créer un effet de levier significatif, constituent une opportunité dont la Commission européenne doit favoriser la mise en œuvre.

Par ailleurs, les investisseurs de long terme ont besoin d'un cadre réglementaire, prudentiel et comptable propice qui leur permette de jouer pleinement leur rôle d'acteurs contractuels favorisant la stabilité financière de nos économies. Initiative ambitieuse de la Commission européenne conjointement mise en place par les États membres et leurs institutions financières publiques, le PIE doit tendre vers l'efficacité optimale car l'enjeu est de taille : retrouver le chemin de la croissance au bénéfice de l'emploi dans l'UE. 

Laurent Zylberberg, directeur des relations institutionnelles, internationales et européennes - Groupe Caisse des Dépôts

¹⁾ Rapport Institut Jacques Delors-Notre Europe (février 2016).

²⁾ G. Inderst, Private Infrastructure Finance and Investment in Europe, EIB Working Papers, Feb. 2013.

VERS UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE « COMPLÈTE »

Six mois après la signature de l'Accord de Paris, les responsables politiques et le secteur privé doivent unir leurs forces pour financer des projets en faveur de la transition énergétique. Le capital est disponible mais il faut créer un climat favorable à l'investissement durable et développer les infrastructures énergétiques et les réseaux.

L'année dernière, deux grands mouvements ont uni leurs forces : d'un côté, les responsables politiques se sont engagés à prendre des mesures à long terme pour lutter contre le changement climatique. C'est ce qui ressort de l'enquête menée par le Conseil de stabilité financière sur les risques climatiques dans le secteur financier, et bien entendu de l'Accord de Paris, dont on peut se féliciter à juste titre. De l'autre, le secteur privé a manifesté sa volonté de mettre en œuvre les actions requises sur le terrain, par exemple avec la Coalition pour la décarbonisation des portefeuilles. Cette initiative, dans laquelle sont notamment engagés des investisseurs institutionnels de long terme comme Allianz, vise à transférer 600 milliards USD vers des actifs économes en carbone. Si les capitaux sont disponibles, les projets susceptibles d'être financés manquent.

Un des secteurs-clés est la production d'énergie. La transition énergétique a été engagée il y a plus d'une décennie et l'importance de la production à partir de sources renouvelables va continuer à croître avec l'électrification des transports et des bâtiments. Nous entrons maintenant dans la phase d'expansion. Cela signifie que les gouvernements vont devoir prendre leurs responsabilités pour honorer leurs engagements, et mettre en œuvre leurs plans nationaux sur le climat. Les actions doivent s'inscrire dans une stratégie à long terme jalonnée d'objectifs, mais néanmoins flexible. Le secteur financier privé devra assumer la plupart des investissements, qui seront massifs : une étude d'Allianz

a récemment montré que les pays du G20 auront besoin de 710 milliards USD chaque année. À titre de comparaison, les investissements effectués en 2015 dans le monde entier dans le domaine des énergies renouvelables se sont élevés à 286 milliards USD.

Pour attirer le secteur privé, les responsables politiques vont devoir instaurer un environnement d'investissement transparent et durable, combinant d'une part un engagement politique clair et crédible envers la transition énergétique, et d'autre part des actions sur le terrain, en élaborant, par exemple, une réglementation adéquate pour les investissements dans les énergies renouvelables.

Le déploiement rapide, dans certains pays européens, des énergies renouvelables met en lumière plusieurs problèmes dont d'autres pays pourraient tirer des enseignements.

Tout d'abord, les exigences en matière de réseaux électriques sont en train de changer. Au lieu d'une vingtaine de grandes centrales, on en trouve désormais des milliers réparties dans tous les pays. En outre, les énergies solaires et éoliennes sont intermittentes et requièrent des réseaux plus flexibles. Il est donc nécessaire d'adapter les réseaux de transmission et de distribution en conséquence, et le plus tôt sera le mieux, car il semblerait qu'il soit plus long de construire des réseaux de distribution que des centrales. Ensuite, dans la plupart des pays, le prix de l'électricité est déterminé par les coûts marginaux, le coût du carburant et des certificats de CO₂. Les prix ont considérablement chuté à cause de l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, dont les coûts marginaux sont quasi nuls. Aucun carburant ni certificat de CO₂ n'est nécessaire pour produire

de l'énergie éolienne ou solaire. De ce fait, plus les énergies renouvelables gagneront du terrain, plus le prix de l'électricité baissera.

Cela pose un problème à la fois pour les centrales conventionnelles et renouvelables, car les revenus du marché ne suffisent pas à couvrir les coûts d'investissement et d'exploitation. C'est pourquoi on a pu curieusement assister, par exemple, à la mise en réserve de centrales au gaz toutes neuves.

Est-on prêt à une transition où le prix de l'électricité serait fondé sur les seuls coûts marginaux ? La réponse est non. Il faudrait pour cela d'autres sources de

« Le secteur financier privé devra assumer la plupart des investissements qui seront massifs »

revenus, comme les garanties d'achat pour les énergies renouvelables ou les mécanismes de capacité pour les centrales traditionnelles.

Les responsables politiques pourraient également tirer un meilleur parti d'avancées comme le plan d'investissement pour l'Europe, dit « plan Juncker ». La mobilisation de capitaux publics pour attirer les investissements du secteur privé dans les infrastructures serait une bonne solution pour développer les infrastructures énergétiques à faibles émissions de carbone ainsi que les réseaux, et faire face aux évolutions futures.

Financer la transition énergétique n'est pas chose aisée, mais il est facile d'en saisir l'objectif ultime : neutraliser les émissions de carbone d'ici la seconde moitié de ce siècle. Toutes les composantes d'une transition réussie sont réunies, il est temps de les relier entre elles et de passer à la phase de « transition complète ». ☞

Karsten Löffler, directeur général d'Allianz Climate Solutions GmbH et

Matthias Seewald, membre du Conseil et directeur des investissements chez Allianz France



© iStockphoto / Pixabay

ACCORD DE PARIS : LA ROUTE SERA LONGUE

Le 12 décembre 2015, la communauté internationale traversait un moment d'euphorie, avec l'adoption de l'Accord de Paris sur la lutte contre le changement climatique. Six mois plus tard, les attentes restent fortes alors que certains pays pourraient tarder à ratifier un accord dont l'entrée en vigueur est prévue pour... 2020.

Ce n'était qu'un début. En décembre dernier, les négociateurs ont approuvé au Bourget un texte commun destiné à contenir le changement climatique. Mais, comme le requiert le processus international, le texte, doit d'abord être signé par les chefs d'État ou de gouvernement, puis soumis à une procédure de ratification, impliquant en général les parlements nationaux. La première étape de ce cheminement est bien engagée : présenté formellement le 22 avril 2016, l'Accord de Paris avait déjà reçu 177 signatures (sur 193 États membres de l'ONU) début juin.

La seconde étape sera plus longue. Les négociateurs l'avaient prévu, puisqu'ils ont fixé à 2020 l'entrée en vigueur du texte. Pour qu'il puisse s'appliquer, il faudra qu'il obtienne la ratification d'au moins 55 pays totalisant au moins 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

À ce jour, l'optimisme domine pour ce second critère : les deux premiers émetteurs du monde, la Chine (23 % du total) et les États-Unis (16 %) ont affirmé tout mettre en œuvre pour une ratification avant la fin 2016.

UE, troisième émetteur de la planète

La promesse de la Chine semble très solide, car le pays vient d'adopter son 13^e plan quinquennal, qui oriente résolument le pays vers une économie plus sobre en carbone. D'ailleurs, la *London School of Economics* estime que la Chine a déjà atteint en 2015 son pic d'émissions. La situation des États-Unis semble beaucoup plus incertaine. Si la sincérité du président Obama ne souffre aucun doute, la campagne électorale en cours ne favorise guère le consensus, et le candidat républicain claironne qu'il abrogera la participation de son pays s'il est élu. Une défection des États-Unis donnerait un rôle déterminant à d'autres



© Roman Salliet

grands pays (Inde, Russie, Japon, Corée du Sud, Canada, Iran et bien sûr Europe), aucun autre État ne dépassant 1 % des émissions planétaires.

Avec 11 % des rejets mondiaux, l'Union européenne reste le troisième plus grand émetteur de la planète. Plusieurs de ses États membres avancent très vite : ainsi, après la Hongrie, la France a déjà achevé le parcours parlementaire, avec un vote favorable à la quasi-unanimité, qui a permis au président Hollande de signer le décret de ratification le 15 juin 2016. Cependant, cette dernière ne pourra être entérinée à l'ONU que dans le

cadre de l'Union européenne, ce qui suppose l'unanimité de ses 28 membres.

On peut apprécier positivement le fait que plusieurs membres de l'UE prennent leur temps pour débattre de leur ratification. Après tout, il s'agit d'un engagement lourd, qui va orienter de manière probablement irréversible l'activité dans de nombreux secteurs économiques. Une appropriation des enjeux et un accord assumé par le plus grand nombre paraissent les meilleurs gages de réussite des politiques publiques à entreprendre. Mais, dans le même temps, on ne peut pas s'empêcher de craindre qu'en retardant leur feu vert, certains États se

forger des armes pour mieux influencer sur les décisions à venir à l'intérieur de l'Union.

En effet, lors de la phase préparatoire des négociations sur l'Accord de Paris, les chefs d'État et de gouvernement s'étaient contentés d'approuver, lors du Conseil Européen des 23 et 24 octobre 2014, le cadre proposé par la Commission. Il comportait certes un objectif clair : la réduction de 40 % des émissions d'ici 2030, mais de nombreuses modalités restaient à préciser. Les discussions s'annoncent d'autant plus âpres qu'elles concerneront un « paquet Énergie-Climat » très dense, incluant vraisemblablement la réforme du marché de l'électricité, le soutien aux énergies renouvelables, la promotion des liaisons électriques transfrontalières, l'efficacité énergétique... On voit bien la tentation pour un négociateur d'agiter la menace d'une non-ratification pour être mieux écouté. Les basculements politiques survenus au terme d'élections postérieures au Conseil d'octobre 2014 accroissent encore ce risque. Un précédent existe déjà : la Pologne a mis son veto à la ratification par l'Union européenne de l'accord de Doha, relatif à la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto (2012-2020), qui comblait le vide jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris. Pourtant, la Pologne avait accepté, en 2009, l'objectif communautaire enregistré ensuite à Doha d'une réduction des émissions de 20 % pour 2020.

Dans le monde, d'autres pays suspendent leur ratification aux progrès des négociations internationales qui se poursuivent. L'Accord de Paris, acquis lors de la 21^e conférence des parties (COP 21), a volontairement renvoyé aux conférences suivantes plusieurs sujets épineux. Une réunion à Bonn, du 16 au 26 mai, visait précisément à préparer la COP 22, qui se déroulera à Marrakech en novembre 2016. Sous leur apparence technique, les dossiers abordés masquent souvent des aspects politiques.

Il en va ainsi de la clause dite MRV (*Measuring, Reporting and Verification*, ou Mesure, Notification et Vérification). Il s'agit en principe de s'accorder sur les instruments et les procédures à utiliser pour évaluer l'impact sur le climat de chaque pays. Dans certains cas, le calcul se fait aisément, par exemple

pour la combustion du charbon. Mais d'autres situations présentent une grande complexité, par exemple pour apprécier l'absorption du CO₂ consécutive à des opérations de reboisement. L'incertitude génère deux conséquences. En premier lieu, de façon générale, l'Accord de Paris invite les États à rendre publics leurs objectifs : ce sont les « intentions de contribution déterminées au niveau national » (INDC en anglais). Au 12 juin 2016, on comptait 162 États ayant remis leurs INDC. Comment juger si ces intentions ont été suivies d'effet sans instruments de mesure impartiaux ? En second lieu, de façon plus ponctuelle, certains États en développement misent sur une rémunération du service climatique qu'ils rendent en préservant leurs zones forestières. À quoi bon s'interdire de défricher si la communauté internationale ne sait pas mesurer le sacrifice consenti ?

Difficultés du volet financier

Enfin, reviennent inévitablement les difficultés relatives au volet financier de l'Accord. En décembre 2015, les pays développés ont réitéré leur promesse de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour aider les pays en développement. Les questions qui surgissent touchent la composition de ces montants et leur affectation. Sur la composition, les pays pauvres souhaiteraient qu'elle se résume intégralement à des aides publiques, alors que les donateurs préféreraient comptabiliser tous les apports, y compris les financements privés destinés à des projets définis comme éligibles par des institutions internationales qualifiées. Sur l'affectation, divers pays, tels que l'Iran, redoutent que l'on applique des critères trop politiques pour sélectionner les bénéficiaires ; en outre, on n'a pas encore déterminé quelle serait la part destinée aux réductions d'émissions et la part réservée à l'adaptation au changement climatique.

Pour beaucoup d'observateurs, la discussion sur ces 100 milliards détourne des enjeux essentiels. Il s'investit chaque année dans le monde entre 2 000 et 10 000 milliards de dollars (selon les modes de comptabilisation) dans des infrastructures exerçant un impact climatique : extraction de charbon, pétrole et gaz, routes, ports

et aéroports, bâtiments résidentiels et industriels, etc. En filtrant ces investissements au regard de leurs conséquences climatiques, la communauté internationale ferait un bien meilleur usage des capitaux disponibles plutôt qu'en laissant faire puis en se cotisant pour réparer les dégâts. Cette approche nous ramène à la notion de « prix du carbone », permettant de classer les projets à l'aide d'un critère universel. L'Union Européenne avait pris une position de pionnière en lançant le système ETS (*Emission Trading Scheme*) d'échange de quotas d'émissions en 2005, mais elle se révèle incapable de réformer ce mécanisme, devenu aujourd'hui inopérant parce que le cadre dans lequel il s'exerce a profondément changé. La véritable contribution que l'UE apporterait à la réussite de l'Accord de Paris consisterait à redonner tout son sens à un prix du carbone. 🌱

Michel Cruciani, chargé de mission au Centre de Géopolitique de l'Énergie et des Matières Premières de l'Université Paris-Dauphine



© Romane Saillat

LA SITUATION PROBLÉMATIQUE DES BANQUES ITALIENNES

Depuis 2010, date de la crise de la dette souveraine, la situation des banques italiennes ne cesse de se détériorer. Les banques ont accumulé des créances douteuses. La création d'un plan de garantie des prêts non performants devrait permettre d'assainir les bilans des établissements bancaires transalpins. Mais la solidité de l'Union bancaire est mise à mal.

Ces derniers mois ont été riches en événements pour le système bancaire italien : en 2015, plusieurs épisodes de « résolution » ; en 2016, la mise en place d'un schéma de garantie pour les prêts non performants et d'un fonds de sûreté financé par les banques⁽¹⁾. Ces trois épisodes, étroitement liés, ont pour dénominateur commun les problèmes non résolus du système bancaire italien.



© Claudiochiliza / 123RF

Les banques italiennes ont bien résisté à la première vague de la crise financière de 2008 en raison de leur faible exposition aux subprimes américains et de l'absence dans le pays d'une bulle immobilière antérieure à la crise. Toutefois, lorsque la crise financière internationale s'est transformée en crise de la dette souveraine en Europe en 2010, la situation a commencé à se détériorer dans ce secteur.

Les banques italiennes figuraient parmi les plus mauvais élèves dans le classement global des bilans des banques établi par la BCE et l'ABE en 2014. Les établissements Banca Monte dei Paschi di Siena, Banca Carige, Banca Popolare di Vicenza et Banca Popolare di Milano se sont retrouvés à devoir au total 3,31 milliards d'euros au total.

À mesure que la situation économique empirait, les banques ont accumulé des créances douteuses, et il leur est devenu de plus en plus difficile d'accorder des prêts au secteur privé et de soutenir la reprise économique. Les inquiétudes associées aux prêts non performants sont probablement en partie responsables de la mauvaise rentabilité des banques italiennes ces dernières années.

La pression du marché s'est intensifiée début 2016 en raison des incertitudes liées au devenir des prêts non performants sous le nouveau régime de la Directive sur le Redressement des banques et la résolution de leurs défaillances (BRRD). Cette dernière a pour objectif de réduire le coût du sauvetage des banques pour les contributeurs, particulièrement problématique pour les États dont la dette publique est élevée, comme l'Italie. Pour cela, un renflouement interne (*bail-in*) conséquent des créanciers obligataires est néanmoins nécessaire, et dans le cas de l'Italie, les investisseurs particuliers détiennent une grande partie des obligations bancaires mais sont peu conscients des risques et possèdent des portefeuilles peu diversifiés.

Ces inquiétudes ont entraîné la création d'un plan de garantie pour les prêts non performants qui pourrait permettre d'assainir les bilans des banques italiennes. Mais cette solution ne sera sans doute pas aussi efficace qu'elle l'a été, par le passé, en Irlande ou en Espagne. En outre, un nouveau fonds d'investissement alternatif, baptisé « Atlas » a récemment été instauré afin de compléter le plan de garantie et d'assurer la levée de capitaux pour les banques confrontées à des difficultés liées au marché, en agissant au titre de souscripteur de dernier recours.

On peut tirer plusieurs leçons importantes de la situation de l'Italie. Premièrement, on

constate que remettre à plus tard la réforme du système bancaire a un coût. Ensuite, on peut s'interroger sur l'approche suivie dans le cadre du nouveau régime de sauvetage des banques. La date d'entrée en vigueur de la directive BRRD était connue depuis longtemps, et pourtant l'Italie n'y était pas complètement préparée. Même après son entrée en vigueur effective en janvier 2016, date à laquelle il n'est plus possible d'envisager une solution 100 % publique aux problèmes des banques, il semble que l'approche italienne ait été d'éviter la résolution de ses défaillances. Le fonds Atlas doit jouer le rôle de souscripteur de dernier recours,

mais cette solution ne peut être pérenne.

Que l'on soit ou non en faveur du sauvetage des banques à tout prix, on ne peut douter que

« S'atteler vraiment à la résolution des défaillances bancaires »

l'objectif des règles européennes sur le redressement des banques et la résolution de leurs défaillances est de fournir des assurances quant à la manière dont les problèmes du système bancaire seront traités. Jusqu'à présent, le Mécanisme de surveillance unique a bien fonctionné, malgré quelques erreurs de jugement ponctuelles : il est performant, contraignant et assez équitable⁽²⁾. Toutefois, il a besoin d'être complété par des pratiques efficaces en matière de résolution des défaillances. Pour l'instant, l'Italie se contente d'une approche ad hoc qui produit l'effet contraire et ne semble pas cadrer avec l'instauration d'une Union bancaire européenne solide. ☞

Silvia Merler, chercheur associée à Bruegel

1) "Now you see it, now you don't: the first Italian case of bail-in", Bruegel blog, August 2015 ; "Italian 'creative' resolution, episode 2", Bruegel blog, Nov. 2015.

2) D. Schoenmaker et N. Véron, "European banking supervision: the first eighteen months", Bruegel Blueprint, Juin 2016.

POUR UN NOUVEAU RÉCIT EUROPÉEN

Alors que les populismes font entendre avec force et violence leurs voix, et que la diversité des identités européennes peine à se frayer une voie dans le débat public, il est nécessaire de rappeler l'importance de construire un nouveau récit européen.

« **U**n nouveau récit pour l'Europe. Regards croisés sur l'histoire de la conscience euro-

péenne »⁽¹⁾, tel est l'intitulé du colloque qui s'est tenu les 20 et 21 mai 2016 au Collège des Bernardins. Préparé depuis trois ans, placé sous le patronage de la Commission européenne, et organisé en association avec plusieurs institutions et universités européennes, le colloque a réuni une trentaine d'historiens de 17 pays européens. La méthode originale proposée aux Bernardins a été de proposer une histoire

non exhaustive et ouverte de la conscience européenne au travers de regards croisés. Mais il a fallu dans un premier temps rappeler qu'il existait bien une réalité désignée par le terme de « conscience européenne » et surtout que son récit polyphonique est une voie indispensable pour permettre aux Européens de faire corps et d'affronter ensemble les défis qui les bousculent. Trois grandes figures contemporaines ont été évoquées dans cette perspective.

Le « discours au peuple d'Europe » de Barack Obama à Hanovre en Allemagne le 25 avril 2016 avait

comme objectif de proposer une issue aux crises que traverse actuellement le continent européen, de la guerre russo-ukrainienne et du conflit entre la Russie et l'Union européenne au risque de Brexit et au déferlement de vagues de migrants en provenance du Proche Orient. Les propos du président américain sont révélateurs de l'importance pour les Européens de se confronter au regard d'autrui pour prendre conscience d'eux-mêmes comme appartenant à une même entité civilisationnelle : « *Je vous dis à vous, peuples d'Europe, n'oubliez pas qui*



L'une des salles du futur musée de l'Histoire européenne qui doit ouvrir ses portes à Bruxelles à l'automne.

vous êtes. Vous êtes les descendants d'une lutte pour la liberté (...) Vous êtes l'Europe, unis dans la diversité. Guidés par les idéaux qui ont formé le monde vous êtes plus forts lorsque vous êtes unis. »⁽²⁾

Faire appel à la conscience

Les Européens ont besoin d'un récit commun non seulement parce qu'ils forment un tout aux yeux du reste du monde, mais surtout parce que, sans référents communs, ils risquent de perdre leur identité. C'est ce qu'a affirmé à Rome, en

2011, Herman van Rompuy, alors qu'il était président du Conseil européen. Il expliqua que le discours des droits de l'homme ne pouvait constituer, à lui seul, un axe vertical autour duquel les Européens peuvent se retrouver. « *Car c'est renvoyer l'homme trop à lui-même et donc, forcément le limiter, le cloisonner, l'isoler. En un mot, le rendre trop "solitaire".* » C'est la raison pour laquelle Herman van Rompuy considère que les Européens ont besoin d'un « *supplément d'âme* » capable de maintenir et de renforcer les acquis de la civilisation euro-

péenne à savoir l'égalité hommes-femmes, la démocratie politique, la séparation de l'État et des Églises, l'intégration par le droit au sein de sociétés pluriculturelles. Pour lui, c'est l'amour qui se trouve au fondement d'une telle réconciliation entre science et conscience. Il faut donc que les Européens retrouvent, selon la recommandation de Kierkegaard, « *les vertus d'un amour qui transcende le temps* ».

Le pape François n'a pas dit pas autre chose le 25 novembre 2014 au Conseil de l'Europe puis au Parlement européen à Stras-

bourg lors de sa première visite de la capitale européenne. Pour lui, seule la recherche de la vérité historique permet de sortir de l'impasse de l'individualisme qui menace la civilisation européenne. « *Pour marcher vers l'avenir, il faut le passé. De profondes racines sont nécessaires. Et il faut aussi le courage de ne pas se cacher face au présent et à ses défis. Il faut de la mémoire, du courage, une utopie saine et humaine.* » Le pape argentin d'origine italienne dispose de la distance suffisante pour expliquer aux Parlementaires européens que « *les racines s'alimentent de la vérité, qui constitue la nourriture, la sève vitale de n'importe quelle société qui désire être vraiment libre humaine et solidaire* ». Or, selon lui, la vérité pour se faire jour doit faire appel à la conscience. ☚

Antoine Arjakovsky, codirecteur du département de recherche Société Liberté Paix du Collège des Bernardins

1) Les actes du colloque seront publiés aux éditions Salvator à l'automne 2016.
2) www.whitehouse.gov/the-press-office/2016/04/25/remarks-president-obama-address-people-europe ; cf. aussi : www.theguardian.com/commentisfree/2016/apr/26/the-guardian-view-on-obamas-hanover-speech-a-welcome-endorsement-of-european-unity-and-values.

DE NOUVEAUX STATUTS POUR CONFRONTATIONS EUROPE

Une assemblée en trois temps. Moment clé dans la vie de toute association, l'assemblée générale de Confrontations Europe s'est tenue le 17 mai dans les locaux de la FNTP qui nous a très amicalement accueillis. L'AG a été doublée d'une AG extraordinaire et d'une deuxième AG ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire

Anne Macey, déléguée générale de Confrontations a rappelé, en préambule, les temps forts de l'activité de 2015. Edouard de Lencquesaing, trésorier, a pu ensuite présenter le bilan financier de l'exercice qui affiche un résultat positif, fruit des efforts entrepris pour assurer la pérennité de l'association. Le commissaire aux comptes a ensuite présenté son rapport (sans réserve) et l'assemblée a approuvé, à l'unanimité, les comptes.

L'assemblée générale extraordinaire et le vote des nouveaux statuts

Notre association, créée le 7 décembre 1991 par Philippe Herzog avec Jean-Pierre Brard, Jean-Christophe Le Duigou, Jean Peyrelevade et Michel Rocard est sur le point de fêter ses 25 ans. Dans un monde en proie à de profonds bouleversements, Confrontations Europe s'est en permanence adaptée et il était important, à l'aube de cet anniversaire, de mettre à jour ses statuts. Le conseil d'administration sortant a consacré plusieurs séances à l'élaboration de nouveaux statuts proposés au vote de l'assemblée générale extraordinaire qui les a adoptés à l'unanimité. Si les statuts ont pour objet de préciser les règles de gouvernance de l'association, ils sont aussi l'occasion de préciser le sens et l'objet de l'action de Confrontations Europe.

« Nos sociétés doivent faire face à des défis redoutables : enjeux climatiques et environnementaux, transformation de l'économie, emploi et droits fondamentaux, paix et sécu-



prises, syndicalistes, collectivités, acteurs associatifs, chercheurs et universitaires, fonctionnaires, élus et responsables politiques » et ce dans l'objectif d'« animer le débat public », de « faire émerger des solutions dans les domaines économiques, sociaux, sociétaux et politiques » et de « rénover la démocratie par la participation à la construction de l'intérêt collectif ».

Les statuts prévoient enfin la mise en place « d'un conseil d'orientation composé de personnalités et qui a pour mission de faire au conseil d'administration des propositions relatives au positionnement et travaux de l'association ».

rité, rénovation de la démocratie... Ils affectent à des degrés divers l'ensemble de la planète et rendent ses habitants de plus en plus interdépendants. Nous saurons mieux relever ces défis en agissant ensemble dans une Europe ouverte sur le monde et partie prenante de l'avenir commun de la planète. L'implication des acteurs les plus concernés est essentielle dans l'élaboration des solutions par un dialogue respectant les histoires et les cultures, en vue de dépasser les clivages, d'œuvrer pour l'intérêt commun et de rapprocher les nations et les populations européennes » (...)

« Confrontations Europe réunit des adhérents d'opinions, d'histoires, de responsabilités

diverses. Elle entend participer à la structuration d'une société civile multi-acteurs de dimension européenne, passerelle entre les citoyens et les institutions, responsable et engagée dans la recherche du bien commun. Elle entend promouvoir et faire vivre les valeurs fondatrices de l'Union Européenne en premier lieu : solidarité, paix, démocratie, droits humains fondamentaux ». Les nouveaux statuts précisent aussi les modalités de travail :

« Ses analyses et propositions résultent de la confrontation et de la recherche de compromis avec ceux qu'elle réunit : responsables d'entre-

« Confrontations Europe va fêter ses 25 ans »

Deuxième assemblée générale ordinaire

À peine adoptés, les nouveaux statuts ont été mis en œuvre avec l'élection du nouveau conseil d'administration, élu à l'unanimité, moins deux abstentions. Confrontations Europe remercie chaleureusement l'ensemble des administrateurs et tous les adhérents pour leur implication et leur dévouement à la vie de l'association. ☞

Marcel Grignard, président de Confrontations Europe

LE NOUVEAU BUREAU DE CONFRONTATIONS

Le nouveau conseil d'administration s'est réuni le 21 juin et a notamment procédé à l'élection du nouveau bureau. Ont été élus :

- ❖ **Président : Marcel Grignard.**
- ❖ **Vice-présidents : Dominique Graber**, directeur Affaires publiques et européennes, BNP Paribas et **Hervé Jouanjan**, avocat, ancien DG à la Commission européenne.
- ❖ **Trésorier : Edouard de Lencquesaing**, président de l'EiFR (European Institute of Financial Regulation).
- ❖ **Secrétaire : Edouard Simon**, doctorant en droit européen.

PROCHAINES CONFÉRENCES



**OCTOBRE 2016
À PARIS**

QUEL RAPPORT À L'EUROPE APRÈS LE RÉFÉRENDUM BRITANNIQUE ?

Débat public sur les grands chantiers à ouvrir afin de consolider la construction européenne et de répondre aux attentes et aux inquiétudes des citoyens.



**DÉCEMBRE 2016
À LILLE**

L'EMPLOI DES JEUNES ET L'EUROPE

Retour d'expériences de jeunes (lycéens, apprentis, chômeurs, créateurs d'entreprises...) issus de quartiers défavorisés sur les programmes d'insertion professionnelle européens (Garantie jeunesse, Erasmus+, Service Volontaire Européen...).



**5 DÉCEMBRE 2016
AU CESE
À BRUXELLES**

ÉCONOMIE NUMÉRIQUE : L'APPORT DES COMMUNS ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

En partenariat avec La Coop des Communs et la P2P Foundation.

Au-delà des enjeux de propriété et de gouvernance des grandes firmes de la mutation numérique, peut-on proposer des solutions « en communs » avec l'appui de l'économie sociale et solidaire ?



**JANVIER 2017
À PARIS**

REGARDS CROISÉS D'EUROPÉENS ET DE MIGRANTS SUR LA CRISE DES RÉFUGIÉS

Comprendre la diversité des perspectives européennes en matière d'intégration des réfugiés en donnant la parole aux acteurs de différents Etats membres et aux migrants.



**UNE BANQUE
SANS DISTANCE
EST À LA FOIS
À UN CLIC
ET À DEUX PAS
DE CHEZ MOI.**

LA BRED VOUS IRAIT BIEN.

NOS ENGAGEMENTS SUR [BRED.FR](https://www.bred.fr)

BRED 
ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES
BANQUE
POPULAIRE